



LIGNE NOUVELLE
**Montpellier
Perpignan**

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES DE LA PHASE 1

PIECE C : ÉTUDE D'IMPACT
VOLUME 2 : DESCRIPTION DU PROJET
ET DE SES MODALITES DE REALISATION
AU STADE « INTERVENTIONS
PRÉPARATOIRES »



SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRESENTATION DU PROJET LNMP 5

1.DESCRPTION GENERALE DU PROJET 5

1.1. Les enjeux et les apports du projet	6
1.2. Un projet qui s'inscrit dans les orientations européennes et nationales d'aménagement du territoire	10
1.2.1. Le réseau transeuropéen de transports (RTE-T)	10
1.2.2. La loi « Energie climat »	10
1.2.3. La loi d'orientation des mobilités	11
1.3. Les objectifs du projet	12
1.4. Les services offerts aux voyageurs	14
1.5. Les services pour le fret	16
1.6. Les modalités d'exploitation	17
1.6.1. Modalités générales d'exploitation du réseau ferroviaire	17
1.6.2. Modalités générales d'exploitation du projet de ligne nouvelle	18
1.6.3. Modalités de circulations à grande vitesse	20
1.6.4. Modalités de mixité	20
1.6.5. Gestion de la sécurité	22
1.6.6. Modalités de maintenance	25
1.6.7. Matériaux et ressources naturelles utilisées, consommation d'énergie, et gestion des déchets	26
1.6.8. Estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus	29
1.7. Le coût du projet	30
1.7.1. Méthodologie d'estimation des couts	30
1.7.2. Coût de la phase 1 - Estimation nette	30
1.7.3. Coût du projet global – Estimation nette	30
1.8. Le périmètre du projet global, de l'évaluation environnementale et de l'évaluation des incidences Natura 2000	31
1.9. Justification des raisons impératives d'intérêt public majeur du projet global LNMP	32
1.9.1. Absence de solutions alternatives	32
1.9.2. Intérêt public majeur du projet LNMP	34

2.PLANS ET DESCRIPTION DE LA LOCALISATION DU PROJET 37

2.1. La première phase de Montpellier à Béziers	38
2.1.1. Gardiole et Mosson	38
2.1.2. Bassin de Thau	44
2.1.3. Vallée de l'Hérault	50
2.2. La seconde phase de Perpignan à Béziers	56
2.2.1. Vallée de l'Orb	56
2.2.2. Plaine de l'Aude	60
2.2.3. Piémont des Corbières	69
2.2.4. Plaine du Roussillon	76

3.DESCRPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU PROJET 82

3.1. La démarche d'écoconception du projet	82
3.1.1. Définitions et objectifs	82
3.1.2. Application à la Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan	83
3.2. Les grands terrassements de la ligne nouvelle et l'utilisation des terres	84
3.2.1. Synthèse du mouvement des terres	84
3.2.2. Les déblais de la ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan	86
3.2.3. Les remblais de la ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan	87
3.3. Les principaux ouvrages d'art	88
3.3.1. Principes de conception	88
3.3.2. Ouvrages d'art courants	88
3.3.3. Types de viaducs utilisés pour le projet	89

3.3.4. Principales caractéristiques des viaducs	91
3.3.5. Principales caractéristiques des ouvrages multi-voutes	92
3.3.6. Principales caractéristiques des franchissements autoroutiers	92
3.3.7. Principales caractéristiques des franchissements ferroviaires et des sauts de mouton	92
3.3.8. Passages grande faune (ou éco-ponts)	93

3.4. Les ouvrages souterrains 94

3.4.1. Principes de construction	94
3.4.2. Principes de dimensionnement des ouvrages souterrains du projet	94
3.4.3. Présentation des ouvrages souterrains de la Ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan	94

3.5. Les gares 95

3.5.1. Les gares à l'horizon de la première phase du projet	95
3.5.2. Les gares à l'horizon du projet global	101

3.6. Les bases travaux et les bases maintenance 108

3.6.1. Les bases travaux	108
3.6.2. Les bases de maintenance	113

3.7. Les sites de dépôts des matériaux de déblais excédentaires 113

3.7.1. Principes généraux	113
3.7.2. Présentation des sites	114

3.8. Les sous-stations électriques et leur raccordement au réseau RTE 115

3.9. Les travaux de démolition 117

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET 118

4.1. Le Schéma des Installations Ferroviaires (SIF) 118

4.1.1. Schéma des installations ferroviaires pour la phase 1 du projet	119
4.1.2. Schéma des installations ferroviaires pour le projet global	122

4.2. La Ligne nouvelle et ses caractéristiques géométriques 126

4.2.1. Présentation générale	126
4.2.2. Les caractéristiques géométriques de la Ligne nouvelle	126
4.2.3. Les caractéristiques du profil en travers	126
4.2.4. Les caractéristiques géométriques en plan	127
4.2.5. Le profil en long	128
4.2.6. Le jumelage avec l'autoroute A9	128

4.3. Les raccordements et aménagements du réseau ferré existant 129

4.3.1. Les raccordements	129
4.3.2. Les aménagements des voies ferrées existantes	129

4.4. L'hydraulique et l'assainissement 129

4.4.1. Quelques principes hydrauliques	129
4.4.2. L'hydraulique des grands cours d'eau	130
4.4.3. Les ouvrages hydrauliques multi-voutes	131
4.4.4. Les autres ouvrages hydrauliques	131
4.4.5. Le drainage ou l'imperméabilisation de certains déblais	132
4.4.6. L'assainissement de la plateforme ferroviaire	132

4.5. Les équipements ferroviaires de la Ligne nouvelle 132

4.5.1. La voie ferrée	132
4.5.2. La signalisation	134
4.5.3. Les télécommunications et la télésurveillance	136
4.5.4. L'alimentation électrique	136

4.6. Les ouvrages annexes 137

4.6.1. Les points de changement de voie	137
4.6.2. Les tiroirs de maintenance	137
4.6.3. Les ouvrages anti-pénétration	137
4.6.4. Les clôtures et accès à la ligne	137
4.6.5. Les autres équipements	138

CHAPITRE II : MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX	139
1.LES INTERVENTIONS PREPARATOIRES.....	140
1.1. Phase 1.....	140
1.1.1. Interventions préparatoires, objet du présent dossier	140
1.1.2. Interventions préparatoires, objet de futurs dossiers.....	211
1.2. Gestion transitoire des milieux	211
1.3. Phase 2	211
2.LES TRAVAUX DE REALISATION DE LA LNMP	212
2.1. Les travaux de génie civil.....	212
2.2. Les travaux d'équipements	212
2.3. Les travaux de finition et de remise en état et les essais	213
3.LE CALENDRIER SIMPLIFIE DE REALISATION DES TRAVAUX	214
TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	215
ANNEXE 1 : LISTE DES VOIRIES INTERCEPTEES PAR LNMP – PHASE 1	219

Pour mémoire, comme indiqué dans le Volume 0 - Guide de lecture, les nouveaux éléments et informations actualisés de cette version de l'étude d'impact, en comparaison avec la version soumise à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase 1 en 2021, sont indiqués par des liserés bleu clair en bordure gauche, comme c'est le cas ici.

Lorsque les ajouts correspondent à un chapitre entier, le titre du chapitre lui-même est indiqué avec une **trame de fond bleu clair**.

Par ailleurs, la phase 2 du projet LNMP doit faire l'objet de nouvelles concertations avec le territoire en 2025 - 2026, pour réinterroger les fonctionnalités de mixité ou non sur la section Béziers – Perpignan.

Ces concertations sont susceptibles de faire évoluer les fonctionnalités donc potentiellement la conception du projet phase 2.

A ce stade, le projet LNMP phase 2 présenté dans la présente étude d'impact jointe à la demande d'autorisation environnementale des premières interventions préparatoires de la phase 1 reste le même que celui présenté lors de l'enquête publique préalable à la DUP de la phase 1.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Le projet LNMP (Source : SNCF Réseau).....	5
Figure 2 : L'arc méditerranéen et l'axe grand Sud (Source : SNCF Réseau).....	6
Figure 3 : Le Réseau Transeuropéen de Transport (Source : Union Européenne).....	7
Figure 4 : Un arc méditerranéen en construction (Source : SNCF Réseau).....	7
Figure 5 : Parts modales par liaison en 2019 (Source : Etude de trafic voyageur).....	8
Figure 6 : Les dessertes à l'horizon du projet global (Source : SNCF Réseau).....	9
Figure 7 : Réseau transeuropéen de transport (Source : SNCF Réseau).....	10
Figure 8 : Les axes prioritaires du projet (Source : SNCF Réseau).....	13
Figure 9 : Gains de temps offerts aux voyageurs de la première phase.....	15
Figure 10 : Gains de temps offerts aux voyageurs à l'issue du projet complet.....	15
Figure 11 : L'exploitation du réseau ferroviaire (Source : SNCF Réseau).....	17
Figure 12 : L'exploitation du réseau ferroviaire (Source : SNCF Réseau).....	17
Figure 13 : La régulation et la sécurité de réseau ferroviaire (Source : SNCF Réseau).....	18
Figure 14 : Desserte de Montpellier et Béziers en première phase du projet (Source : SNCF Réseau).....	19
Figure 15 : Circulations fret dans la plaine du Roussillon.....	21
Figure 16 : Etapes d'élaboration des dossiers de sécurité avant mise en service.....	22
Figure 17 : Chronologie d'une crise (Source : SNCF Réseau).....	23
Figure 18 : Organisation fonctionnelle du dispositif de crise (les acronymes désignent des noms de service de SNCF Réseau (Source : SNCF).....	24
Figure 19 : Illustration d'une infrastructure ferroviaire et de ses composantes.....	26
Figure 20 : Etude d'impact globale et phasage du projet.....	31
Figure 21 : Les scénarios proposés au débat public.....	32
Figure 22 : Découpage du territoire le long du linéaire de projet.....	37
Figure 23 : Territoire Gardiole et Mosson.....	38
Figure 24 : Passage au droit de Gigean (Source : SNCF Réseau).....	38
Figure 25 : Secteur de Gigean « Muiolan le Vieux » vers le tunnel de la Gardiole (Source : SNCF Réseau).....	38
Figure 26 : Raccordement « A » à la ligne existante et connexion à CNM (Source : SNCF Réseau).....	39
Figure 27 : Profil en long de la ligne nouvelle (Gardiole et Mosson) (Source : SNCF Réseau).....	40
Figure 28 : Territoire Bassin de Thau.....	44
Figure 29 : Franchissement de la vallée du Pallas (Source : SNCF Réseau).....	44
Figure 30 : Insertion de la LNMP entre Poussan et l'étang de Thau (Source : SNCF Réseau).....	45
Figure 31 : Profil en long de la ligne nouvelle (Bassin de Thau) (Source : SNCF Réseau).....	46
Figure 32 : Territoire Vallée de l'Hérault.....	50
Figure 33 : Amorce de la LNMP à l'est de Béziers – Raccordement « B » (Source : SNCF Réseau).....	50
Figure 34 : Franchissement des bois de Bourbaki et de Montblanc (Source : SNCF Réseau).....	51
Figure 35 : Franchissement de l'A9 sur la commune de Montblanc (Source : SNCF Réseau).....	51
Figure 36 : Franchissement de la plaine inondable de l'Hérault (Source : SNCF Réseau).....	51
Figure 37 : Profil en long de la ligne nouvelle (à droite) et du raccordement B (à gauche) (Source : SNCF Réseau).....	52
Figure 38 : Territoire Vallée de l'Orb.....	56
Figure 39 : Franchissement de l'A9 et de la zone d'activités Via Europa (Source : SNCF Réseau).....	56
Figure 40 : Franchissement de l'Orb et arrivée sur Villeneuve-lès-Béziers (Source : SNCF Réseau).....	56
Figure 41 : Profil en long de la ligne nouvelle (Vallée de l'Orb) (Source : SNCF Réseau).....	57
Figure 42 : Territoire Plaine de l'Aude.....	60
Figure 43 : Insertion de LNMP entre Malvézi (en bas à droite) et Cuxac-d'Aude (en haut à gauche) - (Source : SNCF Réseau).....	61
Figure 44 : Insertion de LNMP entre Nissan-lez-Ensérune et les sites patrimoniaux du canal du Midi, de l'Oppidum d'Ensérune et de l'étang de Montady (Source : SNCF Réseau).....	62
Figure 45 : Profil en long de la ligne nouvelle (Plaine de l'Aude) (Source : SNCF Réseau).....	64
Figure 46 : Territoire Piémont des Corbières.....	69
Figure 47 : LNMP au niveau de l'aire de repos de la Palme, en haut à droite l'étang et la commune de la Palme (Source : SNCF Réseau).....	69
Figure 48 : Franchissement en tunnel au droit de Roquefort-des-Corbières (Source : SNCF Réseau).....	69
Figure 49 : Franchissement de la Berre (flèche) au-delà de l'échangeur de Sigeon (Source : SNCF Réseau).....	69
Figure 50 : Profil en long de la ligne nouvelle (Piémont des Corbières) (Source : SNCF Réseau).....	71
Figure 51 : Territoire Plaine du Roussillon.....	76
Figure 52 : Amorce du projet au niveau de la jonction à la section internationale Perpignan-Figueras (Source : SNCF Réseau).....	76
Figure 53 : Photomontage du franchissement de l'Agly en viaduc.....	77
Figure 54 : LNMP et les raccordements I et J, au centre le camp Joffre (Source : SNCF Réseau).....	77
Figure 55 : Profil en long de la ligne nouvelle (Plaine du Roussillon) (Source : SNCF Réseau).....	78
Figure 56 : Les principaux résultats de la démarche ERC, composante de l'écoconception des projets ferroviaires (Source : SNCF Réseau).....	82
Figure 57 : Exemple de cartographie de l'insertion environnementale du projet sur la Gardiole et Mosson.....	83
Figure 58 : Ligne nouvelle en déblai (Source : SNCF Réseau).....	84
Figure 59 : Ligne nouvelle en remblai (Source : SNCF Réseau).....	84
Figure 60 : Plateforme de ligne nouvelle (en remblai d'un côté et en déblai de l'autre) (Source : INGEROP).....	84
Figure 61 : Bilan des mouvements de terre du projet global (Source : SNCF Réseau).....	84
Figure 62 : Bilan apport / déficit de matériaux – Projet global.....	85
Figure 63 : Bilan des mouvements de terre de la première phase : Montpellier – Béziers (Source : SNCF Réseau / INGEROP).....	86
Figure 64 : Exemple de pont-route (Source : SNCF Réseau).....	88
Figure 65 : Exemple de pont-rails (Source : SNCF Réseau).....	88
Figure 66 : Coupe - Bipoutre mixte (Source : INGEROP).....	89
Figure 67 : Coupe – Caisson béton précontraint (Source : INGEROP).....	89
Figure 68 : Coupe - PRAD (Source : INGEROP).....	89
Figure 69 : Coupe transversale – Ouvrage à poutres latérales et ouvrage Warren (Source : INGEROP).....	90

Figure 70 : Exemple de coupe-type de pont dalle (Source : INGEROP).....	90
Figure 71 : Schéma de bow-string (Source : INGEROP).....	90
Figure 72 : Vue en plan – Saut-de-Mouton (Source : INGEROP)	93
Figure 73 : Coupe transversale – Saut-de-Mouton (Source : INGEROP)	93
Figure 74 : Accès routier à la gare de Béziers (SNCF Réseau, 2021)	96
Figure 75 : Projet d'aménagement du PEM de Béziers (source : Études pré-opérationnelles du PEM de la gare de Béziers, 2020)	97
Figure 76 : Détail du projet d'aménagement du PEM de Béziers (Source : Ville de Béziers, 2021)	98
Figure 77 : Accès routier à la gare de Narbonne (Source : SNCF Réseau, 2021).....	99
Figure 78 : Accès routiers à la gare de Narbonne à l'échelle de la gare (Source : AREP)	100
Figure 79 : Hypothèse de périmètre pour le futur PEM de Narbonne (Source : Grand Narbonne, COTECH du 16/01/2020)	101
Figure 80 : La gare nouvelle et les principaux pôles du Biterrois (Source : SEBLi)	102
Figure 81 : Zone du projet de gare nouvelle du Biterrois et de l'Ouest Héraultais (Source : SNCF Réseau) ...	104
Figure 82 : Projet d'agrafe Ouest (Source : Grand Narbonne)	105
Figure 83 : Schéma de principe de la gare nouvelle de « Pont des Charettes »	106
Figure 84 : Esquisse du projet de gare nouvelle du Narbonnais et de l'Est Audois (Source : SNCF Réseau).....	107
Figure 85 : Localisation de la base travaux et maintenance de Bessan-Saint-Thibéry (Source : SNCF Réseau)	109
Figure 86 : Localisation de la base travaux de Narbonne - Montgil (Source : SNCF Réseau).....	110
Figure 87 : Localisation de la base travaux de Rivesaltes (Source : SNCF Réseau).....	111
Figure 88 : Localisation de la base travaux de Nissan-lez-Enserune (Source : SNCF Réseau).....	112
Figure 89 : Schéma d'alimentation électrique de la Ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan (Source : SNCF Réseau).....	116
Figure 90 : Extrait SIF : entre Pinet et Lattes (Source : SNCF Réseau).....	119
Figure 91 : Extrait SIF : entre Florensac et Pinet (Source : SNCF Réseau).....	120
Figure 92 : Extrait SIF : raccordement à l'Est de Béziers (Source : SNCF Réseau).....	121
Figure 93 : Extrait SIF : secteur de Béziers (Source : SNCF Réseau)	122
Figure 94 : Extrait SIF : secteur de Narbonne (Source : SNCF Réseau)	123
Figure 95 : Extrait SIF : secteur de Rivesaltes - Salses-le-Château (Source : SNCF Réseau)	124
Figure 96 : Extrait SIF : secteur de Toulouges (Source : SNCF Réseau)	125
Figure 97 : Caractéristiques géométriques des lignes nouvelles (Source : SNCF Réseau)	126
Figure 98 : Plateforme double voie en toit (Source : SNCF Réseau)	127
Figure 99 : Plateforme double voie déversée (Source : SNCF Réseau)	127
Figure 100 : Le tracé en plan (Source : SNCF Réseau)	127
Figure 101 : Le profil en long pour les sections voyageurs (Source : SNCF Réseau)	128
Figure 102 : Schéma de principe des études hydrauliques de bassins versants (Source : SETRA)	130
Figure 103 : Coupe d'un ouvrage multi-voute (Source : INGEROP)	131
Figure 104 - Vue en élévation (Source : INGEROP).....	131
Figure 105 : Principe d'ouvrage multifonction hydraulique et écologique : mise en place de banquettes sous l'ouvrage (Source : Egis Environnement).....	131

Figure 106 : Illustration d'un déblai en plaine et conséquence sur le niveau de la nappe et le rabattement (Source : ANTEA)	132
Figure 107 : Schéma de principe du niveau 2 de l'ERTMS (Source : Auxitec)	134
Figure 108 : Exemple de maille de sondages (ou tranchées)	144
Figure 109 : Principes de réalisation de tranchées.....	145
Figure 110 : Mosaïque paysagère au sein des espaces agricoles du site de Mirabeau	200
Figure 111 : Localisation des mares	201
Figure 112 : Localisation des transects actuels des populations d' <i>Allium chamemoly</i>	202
Figure 113 : Principe de microtopographie à mettre en œuvre	203
Figure 114 : Localisation de l'ensemble des expérimentations écologiques sur le site de Montblanc	204
Figure 115 : Localisation de la parcelle agricole à transformer en Maquis à <i>Cistus crispus</i>	205
Figure 116 : Localisation de l'action et des habitats à restaurer associés	205
Figure 117 : Localisation de l'action et de l'habitat à restaurer associé	206
Figure 118 : Schéma de coupe transversale d'une mare favorable aux amphibiens (Source : Biotope)	206
Figure 119 : Localisation de l'action au nord d'une parcelle agricole	207
Figure 120 : Localisation de l'action issue de la cartographie de la zone d'étude	207
Figure 121 : Calendrier global de réalisation des travaux de la phase 1.....	214

TABLEAUX

Tableau 1 : Hypothèses matériels roulants.....	20
Tableau 2 : Estimation des matériaux d'apports extérieurs.....	26
Tableau 3 : Consommations énergétiques spécifiques par mode de transport (Source : ADEME).....	28
Tableau 4 : Bilan énergétique différentiel du projet de LNMP – phase 1	28
Tableau 5 : Bilan énergétique différentiel du projet de LNMP – projet complet	28
Tableau 6 : Tableau de synthèse des types et quantités de résidus attendus en phase travaux, projet global ..	29
Tableau 7 : Tableau de synthèse des types et quantités de résidus attendus en phase exploitation, projet global ..	29
Tableau 8 : Coûts par postes de dépenses de la première phase (SNCF Réseau)	30
Tableau 9 : Estimation des couts du projet global réalisé en 2 phases (SNCF Réseau)	30
Tableau 10 : Evènements climatiques exceptionnels ayant eu des conséquences sur la ligne existante entre 2006 et 2021	35
Tableau 11 : Liste des principaux déblais de la ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan	86
Tableau 12 : Liste des principaux remblais de la ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan	87
Tableau 13 : Liste des principaux viaducs sur la Ligne nouvelle.....	91
Tableau 14 : Liste des principaux viaducs sur les raccordements	91
Tableau 15 : Liste des principaux multi-voûtes sur la Ligne nouvelle	92
Tableau 16 : Liste des multi-voûtes sur les raccordements.....	92
Tableau 17 : Liste des franchissements autoroutiers sur la Ligne nouvelle	92
Tableau 18 : Liste des franchissements autoroutiers sur les raccordements.....	92

Tableau 19 : Liste des franchissements ferroviaires sur la Ligne nouvelle	92
Tableau 20 : Liste des franchissements ferroviaires sur les raccordements	93
Tableau 21 : Liste des sauts de mouton sur les raccordements.....	93
Tableau 22 : Liste des éco-ponts sur la section courante.....	93
Tableau 23 : Caractéristiques des sondages à la sondeuse polyvalente	163
Tableau 24 : Caractéristiques des sondages à la tarière.....	164
Tableau 25 : Caractéristiques des sondages pénétrométrique	164
Tableau 26 : Caractéristiques des sondages à la pelle mécanique.....	164
Tableau 27 : Caractéristiques des sondages Matsuo	165
Tableau 28 : Liste des voiries interceptées par LNMP – phase 1.....	219
Tableau 29 : Liste des voiries interceptées par LNMP – phase 2.....	227

PHOTOS

Photo 1 : Voie ferrée existante entre Montpellier et Béziers (Source : SNCF Réseau)	7
Photo 2 : TAGV en Languedoc-Roussillon (Source : SNCF Réseau).....	14
Photo 3 : TER en Languedoc-Roussillon (Source : SNCF Réseau)	16
Photo 4 : Train de fret dans la traversée des étangs littoraux (Source : SNCF Réseau	16
Photo 5 : Travaux de maintenance (Source : SNCF Réseau).....	25
Photo 6 : Auvent de protection caténaire horizontal (Source : SNCF Réseau).....	88
Photo 7 : Viaduc de la Moselle sur la LGV Est Européenne (Source : SNCF Réseau)	89
Photo 8 : Passage à faune sur la LGV Est (Source : SNCF Réseau)	93
Photo 9 : Tunnel sur LGV Rhin-Rhône (Source : SNCF Réseau).....	94
Photo 10 : Tranchée couverte en construction (Source : INGEROP)	94
Photo 11 : Double base travaux du Contournement de Nîmes et Montpellier (Source : Oc'Via).....	108
Photo 12 : Sous-station électrique (Source : SNCF Réseau).....	115
Photo 13 : LGV Est Européenne (Source : SNCF Réseau)	126
Photo 14 : Photo d'ouvrage multi-voute sous autoroute (Source : INGEROP)	131
Photo 15 : Buse béton Type (Source : SNCF Réseau)	131
Photo 16 : Dalot Type (Source : SNCF Réseau)	131
Photo 17 : Voie ferrée pour V 350 km/h (Source : INGEROP)	133
Photo 18 : Appareil de voie franchissable à 230 km/h (Source : SNCF Réseau)	133
Photo 19 : Centre de signalisation et antenne GSM-R (Source : INGEROP)	135
Photo 20 : Repère de signalisation (Source : SNCF Réseau).....	135
Photo 21 : Jalon de manœuvre (Source : SNCF Réseau)	135
Photo 22 : Caténaires sur LGV à double voie (Source : SNCF Réseau)	136
Photo 23 : Poste d'auto-transformation et son accès routier (Source : SNCF Réseau)	136
Photo 24 : Pose de caténaire sur LGV (Source : SNCF Réseau)	137
Photo 25 : Clôture et accès à la plateforme (Source : SNCF Réseau)	137
Photo 26 : Accès Routier (Source : SNCF Réseau)	138
Photo 27 : Portail d'accès piétons (Source : SNCF Réseau)	138
Photo 28 : Aire de montage d'appareils de voie (Source : SNCF Réseau).....	138
Photo 29 :: Exemple de réalisation d'un sondage géomorphologique	145
Photo 30 : Exemple de phase d'ouverture des tranchées en cours de réalisation avec une pelle de 20 t	145
Photo 31 : Exemple de tranchée nécessitant de réaliser des paliers	145
Photo 32 : Photographie après rebouchage d'un secteur diagnostiqué.....	145
Photo 33 : Forage destructif.....	163
Photo 34 : Extraction d'échantillon remanié à la tarière	164
Photo 35 : Atelier CPT (Source : Apageo)	164
Photo 36 : Réalisation d'un puits à la pelle mécanique	164
Photo 37 : Mesure du temps d'infiltration.....	165

Photo 38 : Exemple de faucheuse pour inter rangs viticoles	202
Photo 39 : Substrat du site impacté, attendu sur les mares créées.....	203
Photo 40 : Renouée de France en floraison (fin mars 2024)	203
Photo 41 : Sol et formation végétale à <i>Cistus crispus</i> recherchés.....	205
Photo 42 : Peupliers amenant à une fermeture progressive du milieu	205
Photo 43 : Travaux de génie civil : terrassements (Source : SNCF Réseau).....	212
Photo 44 : Trains de ballast sur la base travaux de CNM (Source : Oc'Via)	212
Photo 45 : La mise en place des voies (Source : SNCF Réseau)	212

CARTES

Carte 1 : Présentation du projet sur le territoire Gardiole et Mosson	41
Carte 2 : Présentation du projet sur le territoire du Bassin de Thau	47
Carte 3 : Présentation du projet sur le territoire de la Vallée de l'Hérault.....	53
Carte 4 : Présentation du projet sur le territoire de la Vallée de l'Orb	58
Carte 5 : Présentation du projet sur le territoire de la Plaine de l'Aude	65
Carte 6 : Présentation du projet sur le territoire du Piémont des Corbières	72
Carte 7 : Présentation du projet sur le territoire de la Plaine du Roussillon	79
Carte 8 : Plan de situation des interventions préparatoires	141
Carte 9 : Emplacement des tronçons archéologiques	147
Carte 10 : Emplacement des sondages géotechniques	166
Carte 11 : Emplacement des expérimentations écologiques.....	208

ANNEXE 1 :LISTE DES VOIRIES INTERCEPTEES PAR LNMP - PHASE 1

Tableau 28 : Liste des voiries interceptées par LNMP – phase 1

Localisation			Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type	
Vallée de l'Hérault - Raccordement B									
0+225	Villeneuve-lès-Béziers	VC	Avenue de la Gare	NON IMPACTÉE	Aménagement limité au prolongement d'ouvrage. Pas de reprise de la voirie. Phasage : La route sera coupée le temps des travaux.			PRA	
0+650	Villeneuve-lès-Béziers	VC	Avenue des Colombes	NON					
0+820	Villeneuve-lès-Béziers	RD	RD 612	NON IMPACTÉE	Maintien de la RD612 en l'état actuel mais la réalisation des 2 PRA imposera un phasage nécessitant une réfection de chaussées après. Phasage : La circulation à 2x2 voies sera maintenue à tout moment mais la largeur des voies sera réduite pendant la phase travaux pour dégager des espaces travaux.	2x2A	140	PRA	
0+820	Villeneuve-lès-Béziers	RD			PRA				
0+840	Villeneuve-lès-Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement	CE	180		
0+970	Villeneuve-lès-Béziers	CE	CE						
1+180	Villeneuve-lès-Béziers	CE	CE	NON					
1+650	Cers	CE	CE	OUI	Cette voie est requalifiée en voie communale afin de permettre le rétablissement du chemin de Chazottes coupé par ailleurs. Le rétablissement se fait avec 2 PRA sous les voies V1 et V2	VC	570	PRA PRA	
2+030	Cers	VC	Chemin de Chazottes	RABATTEMENT	Cette voie est rabattue vers un CE au PK 1+631. L'itinéraire initiale est retrouvé avec le rétablissement en VC du CE coupée au PK 1+605.	CR	350		
2+100	Cers	CE	CE	NON					
2+810	Cers	VC	VC	OUI	Rétablissement identique à celui du PK 139+971 sur LGV. Nécessité d'un PRO pour franchir le Racc B.			PRO	
3+200	Cers	CE	CE	NON					
3+370	Cers	CE	CE						
Vallée de l'Hérault – Section courante									
139+995	Cers	VC	VC	OUI	Rétablissement identique à celui du Racc B PK 234+885. Nécessité d'un PRO pour franchir la LGV	VC	872	PRO	
139+815	Cers	CR	CR	NON					
139+325	Cers	CR	CR	NON					
138+910	Cers	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement côté Sud de la LGV vers CR au PK 139+325.	CR	545		
138+540	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV	CE	160		
138+395	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV jusqu'au PRA du PK 138+175.	CE	245		
138+055	Béziers	CE	CE	OUI	PRA décalé au PK 138+175. Rétablissement avec PRA plus rabattement de la voie au Nord de la LGV.	CE	290	PRA	
138+050	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV	CE	120		
137+885	Béziers	CE	CE	NON					

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
137+585	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV	CE	40	
137+415	Montblanc	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu pour passage sous viaduc décharge 1 du Libron	CE	355	VIA
137+135	Montblanc	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus sous viaduc afin d'éviter le remblai	CE	165	
137+050	Montblanc	CE	CE en rive Ouest du Libron					
136+985	Montblanc	CE	CE en rive Est du Libron	NON IMPACTÉE	Rétablis sous viaduc du Libron, réfection des CE nécessaire due aux travaux.	CE	60	VIA
136+880	Montblanc	CE	CE				60	
136+855	Montblanc	CE	CE				60	
136+735	Montblanc	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV jusqu'au viaduc du Libron	CE	180	
136+395	Montblanc	RD	RD28	OUI	La route est maintenue en place sous l'ouvrage de décharge du Libron et simplement reprise au niveau de l'OA. Phasage : La réalisation de l'ouvrage nécessitera la création d'une voirie provisoire.	2-C	100	DECH
136+205	Montblanc	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattement Sud LGV	CE	180	
136+110	Montblanc	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattement Nord LGV	CE	825	
135+810	Montblanc	CE	CE					
135+410	Montblanc	CE	CE					
135+310	Montblanc	CR	CR	OUI	PRA décalé au PK 135+325.	CR	195	PRA
134+755	Montblanc	CE	CE	OUI	Voie rétablie avec la partie route de l'OANC franchissant l'A9	CE	135	VIA
134+650	Montblanc	CE	CE	OUI	Voie rétablie avec la partie route de l'OANC franchissant l'A9	CE	85	VIA
134+210	Montblanc	CE	Chemin des Poissonniers	OUI	Rétablissement en CR à intégrer aux travaux de tranchée couverte à créer sous l'autoroute A9. PRO au-dessus de l'A9.	CR	575	PRO
133+940	Bessan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers chemin des Poissonniers	CE	350	
133+465	Bessan	CR	CR	OUI	Rétablissement par un PRA implanté au PK 133+465.	CR	225	PRA
133+295	Bessan	CE	CE	NON				
132+985	Bessan	CE	CE	NON				
132+855	Bessan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV	CE	285	
132+605	Bessan	CE	CE					
132+240	Bessan	CR	CR	NON	Rétablissement décalé au PK 131+795 pour trouver un hauteur de remblai LGV compatible avec l'implantation d'un PRA	CR	380	PRA
131+980	Bessan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers CE au PK 132+235.	CE	400	
131+335	Bessan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers RD 125 au PK 131+255.	CE	385	
131+255	Bessan	RD	RD 125 - route de Montblanc	NON IMPACTÉE	La route est maintenue en place et simplement reprise au niveau de l'OA. Phasage : La réalisation du PRA nécessitera la création d'une voirie provisoire.	2-C	100	PRA
130+835	Bessan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers CR au PK 130+635.	CE	205	
130+635	Bessan	CE	CE	NON				
130+450	Bessan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV	CE	90	
130+420	Bessan	CE	CE					

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
129+725	Bessan	RD	RD 13	OUI	Le tracé de la route est légèrement repris pour afin de positionner le PRO en dehors de l'emprise de la route actuelle. Phasage : La circulation est maintenue sur la route existante mais un phasage spécifique sera nécessaire pour les raccordements projet/existant.	2-A	460	PRO
129+700	Bessan	VC	VC	NON	VC non rétablie du fait de l'aménagement de la zone pour la base travaux de Saint-Thibery.			
129+555	Bessan	CR	Rond-Point + Voiries SEM	NON				
129+285	Bessan	CR	CR	NON				
128+735	Bessan	CR	CR	NON				
128+305	Bessan	RD	RD 137	NON IMPACTÉE	Maintien de la route en place mais les travaux de la pile de viaduc située en bordure de route nécessiteront une réfection de voirie. Phasage : Léger dévoiement de la route le temps des travaux	2-D	50	VIA
127+960	Florensac	CR	CR	NON IMPACTÉE	Rétablie sous viaduc à son emplacement actuel, réfection de la voie due aux travaux.	CR	30	VIA
127+615	Florensac	RD	RD18 - Variante 1 d'OANC	NON IMPACTÉE	Variante route non impactée par le viaduc de l'Hérault			VIA
127+205	Florensac	RD	RD32E6	NON IMPACTÉE	Maintien de la route en place sous le viaduc de l'Hérault			VIA
126+785	Florensac	VC	VC	NON IMPACTÉE	Rétablie sous viaduc à son emplacement actuel, réfection de la voie due aux travaux.	VC	30	VIA
126+399	Florensac	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers RD 32 au PK 126+151.	CE	380	
126+140	Florensac	RD	RD 32	OUI	Maintien de la route en place sous le viaduc de l'Hérault			VIA
126+039	Florensac	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu vers RD 32 au PK 126+151.	CR	145	
125+535	Florensac	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers RD 32E7	CE	205	
125+325	Florensac	RD	RD 32E7	OUI	Reprise du tracé de la route afin de limiter le biais. La configuration du site fait que le raccordement Sud se fait entre la LGV et l'autoroute A9 dans une zone très étroite nécessitant de déroger à l'ARP R60 avec des rayons R40. Cette configuration n'est pas plus contraignante que l'existant. Phasage : Un petit phasage de chantier sera nécessaire pour les raccordements projet/existant.	2-D	250	PRA
125+203	Florensac	CR	CR	NON				
124+385	Florensac	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattue vers RD 32E7	CR	890	
123+645	Florensac	CE	CE	NON				
123+595	Florensac	VC	VC	NON				
Bassin de Thau – Section courante								
123+145	Pinet	RD	D 161	OUI	Biais redressé et tracé de la RD repris. PRO de 60m à créer en décaler. Phasage : Voirie provisoire à créer	2-C	520	PRO
123+025	Pinet	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattue vers RD 161	VC	270	
122+735	Pinet	CE	CE	NON				
122+385	Pinet	VC	Chemin des Romains	RABATTEMENT	Rabattue au Nord et au Sud de la LN vers RD 161 E2	VC	326	
122+245	Pinet	RD	D 161E2	OUI	LN situé à peu près au niveau du TN ne permettant pas de passer en PRA. Phasage : Itinéraire de déviation par RD161.	2-C	520	PRO
121+960	Pinet	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattue vers RD 161 E2	VC	490	

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
121+395	Pinet	VC	VC	OUI	Rétabli avec PRA dissocié de l'OH au PK 121+644.	VC	785	PRA
121+085	Pinet	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu au Nord et au Sud de la LN vers PRO au PK 121+615.	CE	1430	
120+895	Pinet	CE	CE					
120+835	Pinet	CE	CE					
120+770	Pinet	CE	CE					
120+630	Pinet	CE	CE					
120+600	Pinet	CE	CE					
120+480	Pinet	CE	CE					
120+260	Pinet	CR	CR	NON				
120+145	Pinet	VC	Voie communale Mas de Maynet	OUI		VC	435	PRO
120+020	Pomerols	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers VC au PK 119+989.	CR	70	
119+735	Pomerols	CE	CE			CE	715	
119+305	Pomerols	CE	CE					
118+760	Mèze	CE	CE les Tourelles	RABATTEMENT	Rabattu vers CR au PK 118+369.	CE	440	
118+400	Mèze	CR	CR	OUI		CR	125	PRA
118+265	Mèze	CE	CE	NON				
118+020	Mèze	CR	CR	OUI	Rétabli sous PRA au PK 117+985.	CR	110	PRA
117+575	Mèze	CE	CE	NON				
117+405	Mèze	CE	CE	NON				
116+990	Mèze	VC	VC	OUI	Réduction du Biais, rétabli vers PRO au PK 116+965.	VC	360	PRO
116+520	Mèze	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers VC au PK 116+932.	CE	705	
115+750	Mèze	RD	RD 613	OUI	Biais trop important. Réduction à 78gr. PRA à réaliser en dehors de l'emprise routière actuelle. Phasage : Phasage de chantier à faire pour les raccordements projet/existant.	2-A	690	PRA
115+490	Mèze	CR	CR	NON				
115+290	Mèze	CR	CR	RABATTEMENT	Contournement de la culée du viaduc de l'Aygues-Nay	CR	365	VIA
114+830	Mèze	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattement afin d'éviter une pile du viaduc de l'Aygues-Nay	CE	168	VIA
114+585	Mèze	CE	CE	NON				
114+135	Mèze	CE	CE	NON				
114+025	Mèze	VC	VC 123	OUI	Rétabli sur PRA au PK 114+005.	VC	250	PRA
113+565	Mèze	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu entre PRO au PK 113+968 et PRA au PK 113+340.	CR	660	
113+370	Mèze	CR	CR	OUI		CR	130	PRA
113+050	Loupian	RD	RD 5E8	NON IMPACTÉE	Route maintenue en place sous le viaduc du Pallas.			VIA
112+810	Loupian	CR	CR	NON IMPACTÉE	Rétabli sous Viaduc du Pallas à son emplacement actuel, cependant une réfection du CR est nécessaire due aux travaux.	CR	40	VIA

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
112+690	Loupian	VC	Chemin de la Mouline	NON				
112+625	Loupian	VC	Chemin de la Mouline	RABATTEMENT	Rabattues au Nord de la LGV en CE vers RD 158E3 au PK 111+790.	CE	810	
112+170	Loupian	VC	VC					
111+915	Loupian	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV	CR	650	
111+815	Loupian	RD	D 158E3	OUI	Route maintenue en l'état actuel. Uniquement réfection de chaussée sous PRA. Phasage : Création d'une voirie provisoire pour les travaux.	2-C	90	PRA
111+505	Loupian	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus vers CR au PK 110+924.	CE	600	
111+365	Loupian	CE	CE					
110+955	Loupian	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers PRA au PK 110+600.	CR	385	
110+745	Loupian	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu sur PRA au PK 110+600.	VC	295	
110+185	Loupian	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu avec VC 158E5 vers PRA au PK 110+600.	2-C	0	
109+975	Loupian	VC	VC 158E5	OUI	PRA déplacé au PK 110+620 et commun avec OH. Approfondissement de 0,25 m nécessaire pour respecter gabarit routier.	2-C	915	PRA
108+965	Loupian	CE	CE	OUI	PRA déplacé au PK 108+810 et commun avec OH pour ruisseau des Aiguilles.	CE	350	PRA
108+150	Poussan	CE	CE	OUI	PRO déplacé au PK 107+863.	CE	650	PRO
107+325	Poussan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus vers PRO au PK 107+863.	CE	860	
107+210	Poussan	CE	CE					
116+835	Poussan	CR	CR	RABATTEMENT	Rétabli sur VC (PK 106+635)	CR	130	
106+665	Poussan	VC	VC	NON IMPACTÉE	Rétablie sous viaduc Poussan à son emplacement actuel, cependant une réfection de la VC est nécessaire due aux travaux	VC	148	VIA
106+475	Poussan	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattue pour éviter pile du viaduc de Poussan	VC	155	VIA
106+310	Poussan	VC	Av des Lauriers	NON IMPACTÉE	Rétablie sous viaduc Poussan à son emplacement actuel, cependant une réfection de la VC est nécessaire due aux travaux	VC	35	VIA
105+925	Poussan	RD	RD 2E5 - Avenue de Sète	NON IMPACTÉE	Route maintenue en l'état sous viaduc de l'échangeur de Poussan.	2-C		VIA
105+855	Poussan	CR	CR	NON IMPACTÉE	Rétablie sous viaduc Poussan à son emplacement actuel, cependant une réfection du CR est nécessaire due aux travaux	CR	50	VIA
105+515	Poussan	VC	VC	NON IMPACTÉE	Rétablie sous viaduc Poussan à son emplacement actuel, cependant une réfection de la VC est nécessaire due aux travaux	VC	168	VIA
105+360	Poussan	RD	Échangeur RD600/RD613	OUI	Reprise de la bretelle au niveau des piles du viaduc. Phasage : Phasage de chantier spécifique au site.	2-A	200	
105+205	Poussan	CR	CR	NON				
104+920	Poussan	RD	RD119 E7	OUI	Voie à rétablir sans OA en contrebas du grand remblai de Poussan. Phasage : Voie coupée pendant les travaux.	2-D	490	

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
104+625	Poussan	RD 3v	RD613 - Variante 1 retenue	OUI	Route tracé en 2x2 voies conformément à la demande du CD34. Variante avec biais redressé. Viaduc étroit pour le passage de la route à travers le remblai. Phasage : Phasage de chantier à faire pour les raccordements projet/existant et création d'une voirie provisoire pour la réalisation du viaduc au-dessus de la route.	2X2-A	950	VIA
Gardiole et Mosson – Section courante								
104+105	Gigean	RD	RD 2E3 - Lisée - Variante 1 (viaduc bipoutre)	NON IMPACTÉE	Viaduc bipoutre permettant de maintenir la route en place.	2-A		VIA
104+010	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT	Rabatement afin de contourner une pile du viaduc de la Vène.	CE	50	VIA
103+850	Gigean	VC	VC	OUI	Rétablie sous viaduc de la Vène, en contournant une pile	VC	125	VIA
103+825	Gigean	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu afin d'éviter une pile du viaduc de la Vène	CR	50	
103+640	Gigean	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu au Nord de la LN entre PK 103+185 et PK 103+785.	VC	658	
103+640	Gigean	VC	VC	OUI	VC étroite. Continuité au Sud assurée par un CR.	CR	215	VIA
103+285	Gigean	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu en CE vers PRA au PK 102+614.	CE	750	
103+155	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT				
102+645	Gigean	VC	VC	OUI	Voie non impactée mais réfection de l'enrobé sous l'OA	VC	110	PRA
102+585	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu entre PRA au PK 102+614 et PRO au PK 101+809.	CE		
102+270	Gigean	VC	VC	RABATTEMENT	Voie à redresser permettant l'accès à l'aire de repos de Gigean sur l'A9	VC	50	
102+255	Gigean	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu entre PRA au PK 102+614 et PRO au PK 101+809.	CE	770	
102+210	Gigean	CR	CR					
101+840	Gigean	VC	VC	OUI	Rétabli sur PRO	VC	345	PRO
101+655	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO au PK 101+809.	CE	285	
101+215	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO au PK 100+714.	CE	510	
100+745	Gigean	CR	CR	OUI		CR	245	PRO
99+770	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers CE au PK 98+998.	CE	1080	
99+645	Gigean	CR	CR	RABATTEMENT				
99+605	Gigean	CE	CE	RABATTEMENT				
99+030	Fabrigues	CE	CE	OUI	PRO décalé au PK 98+900 et rabatement vers CR au PK 99+611.	CR	885	PRO
98+175	Fabrigues	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV	CE	380	
97+960	Fabrigues	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA de la RD 114	CE	835	
97+225	Fabrigues	RD	RD 114 + DFCI	OUI	Route redressée car ouvrage en courge et problème de visibilité. Phasage : Circulation maintenue sur la route existante. Phasage de chantier à faire pour les raccordements projet/existant.	2-B	320	PRA
96+600	Fabrigues	CE	CE + PGF	OUI	Passage sous PRA et rabatement vers RD 114.	CE + PGF	740	PRA
96+260	Fabrigues	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV vers PRA des PK 95+320 et 96+570.	CE	1175	

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
96+105	Fabrigues	CE	CE					
95+810	Fabrigues	CE	CE					
95+515	Fabrigues	CE	CE					
95+400	Fabrigues	CE	CE					
95+350	Fabrigues	CE	CE	OUI		CE	65	PRA
95+190	Fabrigues	CE	CE + DFCI	NON				
95+090	Fabrigues	CE	CE	NON				
94+950	Fabrigues	CE	CE	NON				
94+770	Fabrigues	CE	CE	NON				
94+600	Fabrigues	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement au Nord et au Sud de la LGV	CE	1185	
94+550	Fabrigues	CE	CE			CE		
93+870	Fabrigues	CE	CE	NON IMPACTÉE	Passage sur tunnel			
93+805	Fabrigues	CR	CR					
93+735	Fabrigues	CR	CR					
93+625	Fabrigues	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattue en CR au Nord et au Sud de la LN vers PRA au PK 93+443.	CR	450	
93+410	Fabrigues	CR	CR	OUI	PRA décalé au PK 93+466.	CR	105	PRA
93+185	Fabrigues	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus entre les PRA aux PK 92+534 et 93+443 au Nord de la LGV	CE	1385	
93+115	Fabrigues	CE	CE					
93+035	Fabrigues	CE	CE					
92+930	Fabrigues	CE	CE					
92+625	Fabrigues	CE	CE					
92+565	Fabrigues	CE	CE	OUI		CE	55	PRA
92+175	Fabrigues	RD	RD185	OUI	Route très fréquentée mais avec des caractéristiques réduites actuellement. Biais à réduire dans un terrain assez chahuté. Phasage : Circulation maintenue sur la route existante. Phasage de chantier à faire pour les raccordements projet/existant.	2-A	660	PRA
91+955	Fabrigues	CE	CE	NON				
91+635	Fabrigues	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA Au PK 91+175 au Nord et au Sud de la LN.	CE	1220	
91+600	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE					
91+555	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE					
91+540	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE					
91+300	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE					
91+205	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE	OUI		CE	80	PRA
90+615	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu sur CE au PK 90+403.	CE	340	
90+435	Villeneuve-lès-Maguelone	CE	CE	OUI	Rétabli pour passage sous Viaduc la Mosson	CE	515	VIA

Localisation		Caractéristiques de la voie				Géométrie		
PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
90+020	Saint-Jean-de-Védas	CE	CE	OUI	Rétabli afin d'éviter une pile du viaduc de la Mosson	CE	60	VIA
89+945	Saint-Jean-de-Védas	CE	CE	NON IMPACTÉE	Rétabli sous Viaduc la Mosson à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
89+660	Saint-Jean-de-Védas	CE	CE	OUI		CE	80	PRA
89+555	Saint-Jean-de-Védas	CE	CE	NON				
89+390	Saint-Jean-de-Védas	VC	ZI La Lauze	NON				
89+180	Saint-Jean-de-Védas	VC	ZI La Lauze	RABATTEMENT	Rabattue au Sud de la LGV vers giratoire RD 612	VC	241	
89+105	Saint-Jean-de-Védas	VC	ZI La Lauze	NON				
89+060	Saint-Jean-de-Védas	VC	ZI La Lauze	RABATTEMENT	Rabattue sur giratoire avec VC du PK 89+146.	VC	0	
89+015	Saint-Jean-de-Védas	RD	RD 612 - Route de Sète - Variante 1 retenue	OUI	Voie tracée avec les caractéristiques d'une 2x2 voies conformément au projet des collectivités locales 2 giratoires sont positionnés pour les raccordement à la RD116E1 et à la ZAC de la Lauze. La partie Sud du rétablissement se situe en zone inondable. La route a été calée avec des caractéristiques type R60 pour limiter les emprises et permettre le raccordement sur l'OA en pierre. Pour un passage à 2x2 voies, celui-ci nécessitera d'être doublé (hors projet rétablissement). Phasage : Circulation maintenue sur la route actuelle. Phasage de chantier à faire pour les raccordements projet/existant.	2-A	840	PRA
88+925	Saint-Jean-de-Védas	RD	RD 116E1	OUI	Raccordement à la RD612 par giratoire ou carrefour à feux (comme sur l'existant). Pas de franchissement de la LN. Phasage : Circulation maintenue sur la route actuelle. Phasage de chantier à faire pour les raccordements projet/existant.	2-B	300	
88+475	Saint-Jean-de-Védas	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu entre RD116E1 et PRA au PK 88+535.	CE	375	
88+445	Maurin	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA au PK 88+535.	CE	90	
88+370	Maurin	CE	CE	OUI	Rabattu vers PRA au PK 88+535.	CE	350	PRA
88+250	Maurin	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus vers PRA Au PK 88+535 au Nord et au Sud de la LN.	CE	900	
88+115	Maurin	CE	CE					
87+875	Maurin	CR	CR					
Gardiole et Mosson – Raccordement A								
1+590	Maurin	VC	VC	NON				
1+755	Maurin	VC	VC	NON	VC non rétablie car PRO non réalisable dans la continuité de l'OA permettant le franchissement de la ligne existante Sète Tarascon Réaliser ce rétablissement imposerait un gabarit restreint.			
1+800	Maurin	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattues vers VC au PK 1+785	VC	199	
1+870	Maurin	VC	VC de la Castelle					

Tableau 29 : Liste des voiries interceptées par LNMP – phase 2

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
Plaine du Roussillon - Section courante								
237+533	Toulouges	CE	Chemin d'exploitation Bassin TP Ferro	OUI	Rétabli sous PRA Aguilla de Ballaro	CE	110	PRA
237+333	Toulouges	VC	Voie communale de la Basse	NON IMPACTÉE	Intégré au PRA de la Basse (PK 237+333) Voie non impactée mais réfection d'enrobés sous l'OA.	VC	85	PRA
237+173	Toulouges	CR	Chemin des Bassettes	RABATTEMENT	Rabattu sur VC de la Basse	CR	160	
236+851	Toulouges	CR	Chemin riverain	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers RD 39 au PK 236+625.	CR	250	
236+626	Le Soler	RD	RD 39	OUI	Hauteur utile optimisée à 8,20 m sur ce secteur contraint. Pas de possibilité de rétablir en place à cause du gabarit à respecter. Présence d'un giratoire ne figurant pas sur la topo. Phasage : Maintien de la circulation sur la route actuelle.	2-B	560	PRO
236+315	Le Soler	CE	Chemin agricole	NON	Pas de rétablissement à faire			
236+169	Le Soler	VC	Chemin Terroir de Ste Eugénie	NON	Besoin de rétablissement pas évident. Chemin étroit avec d'autres voies à proximité			
235+927	Le Soler	RD	RD916	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels Passage de la route sur une tranchée couverte. Réfection de voirie sur son emprise uniquement. Phasage : Coupure de la route pendant les travaux et déviation par la RD39.	2-A	150	TC
235+685	Le Soler	RN 2x2v	RN116	NON IMPACTÉE	Voies maintenues avec bretelles d'échangeur sous le viaduc. Phasage : phasage pour réalisation du viaduc à adapter au maintien de la circulation à 2 x 2 voies.	2x2-A	0	VIA
235+315	Baho	CE	Chemin d'exploitation	OUI	CE rétabli sous voutes du viaduc de la Têt- gabarit réduit	CE	30	VIA
235+118	Baho	CE	Chemin d'exploitation	NON				
235+000	Baho	CE	Chemin d'exploitation	RABATTEMENT	Rabattu vers RD 1	CE	130	
234+870	Baho	RD	RD1	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels 17/02/2015 Route maintenue en l'état actuel. Uniquement réfection de chaussée sous PRA. Phasage : Création d'une voirie provisoire.	2-C	100	PRA
234+779	Baho	CR	camí de Vilanova	RABATTEMENT	Rabattu sur RD 1 au Nord et au Sud de la LGV	CR	230	
234+725	Baho	CE	Ruisseau de Baho + chemin					
234+480	Baho	CE	Chemin agricole	OUI	CE rétabli sous voutes - gabarit réduit	CE	30	VIA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
234+315	Baho	CR	Chemin rural			CR	30	VIA
234+150	Baho	CE	Chemin agricole	RABATTEMENT	Rabattu pour éviter la pile du viaduc Décharge de la Têt	CE	85	VIA
233+852	Baho	RD	RD616 - Av. Canigou	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels. Route maintenue en l'état actuel. Uniquement réfection de chaussée sous PRA. Phasage : La circulation sera déviée sur la RD616a le temps des travaux	2-B	60	PRA
233+770	Baho	CR	Chemin de la Tour	NON				
233+125	Baho	RD	RD 616a	OUI	Ouvrage de type PRO intégrant une voie secondaire. PL légèrement relevé par rapport au TN. Phasage : Création d'une voirie provisoire.	2-A	300	PRO
233+115	Baho	CR	Chemin de la Garrigue	OUI	Mutualisé avec le PRA du rétablissement de la RD 616a. Rétabli en CR.	CR	95	
233+057	Baho	CE	Cami de la Pedrera	RABATTEMENT	Rabattu sur le chemin de la Garigue	CE	125	
232+595	Baho	CE	Chemin d'exploitation	RABATTEMENT	Rabattu le long de la LGV	CE	95	
232+200	Baho	CE	Chemin d'exploitation	OUI	PRA décalé au PK 232+379, en commun avec OH du Correc de l'Orb. Vu la configuration du terrain, pas de possibilité d'approfondir le PL. PRA à gabarit réduit à environ 3,9 m au lieu de 4,5 m.	CE	440	PRA
231+990	Baho	CE	Chemin d'exploitation	RABATTEMENT	Rabattus vers PRA au PK 232+305.	CE	400	
231+800	Baho	CE	Chemin d'exploitation	RABATTEMENT				
231+655	Baho	CR	Chemin de Baho à Baixas	RABATTEMENT	Rétabli au Sud de la LGV vers PRA au PK 231+380.	CR	305	
231+380	Baixas	CR	CR	OUI		CR	110	PRA
230+935	Baixas	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu au Nord et au Sud de la LGV avec CE	CE	875	
230+290	Baixas	CE	CE	RABATTEMENT	Voie rabattue sur RD 45	CR	150	
230+195	Baixas	RD	RD 45	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels. La présence d'une ligne THT à proximité ne permet pas de passer avec un ouvrage de type PRO. De plus le croisement se situe au niveau d'un plateau. Il est difficile de créer une voie provisoire pour maintenir la circulation sur la route le temps des travaux. Phasage : Route barrée et déviation par itinéraire RD616a. RD614.	2-B	780	PRA
229+871	Baixas	CE	CE	NON				
229+717	Baixas	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattement vers VC Correc de l'Oms	CE	260	
229+465	Baixas	VC	VC Correc de l'Oms (PL 148010) + PGF	OUI	PRA indépendant de l'ouvrage OH "Correc del Gorg"	VC	376	PRA
228+860	Baixas	CE	CE	NON				

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
228+797	Baixas	CE	CE	NON				
228+630	Peyrestortes	VC	VC	OUI	PRO décalé au PK 228+565. CR longeant la LGV au Sud entre les PRA aux PK 229+339 et 227+921.	CR	1688	PRO
228+139	Peyrestortes	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu sur VC de Baixas à Peyrestortes	CR	282	
227+921	Peyrestortes	VC	VC de Baixas à Peyrestortes	OUI		VC	195	PRA
227+555	Peyrestortes	RD	RD 614 + piste cyclable	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels. Route maintenue en l'état actuel. Uniquement réfection de chaussée sous PRA. Pas de mutualisation de l'ouvrage avec le Correc de la Coma Phasage : Déviation provisoire à créer.	2-B	100	PRA
227+315	Peyrestortes	VC	VC	OUI		VC	81	PRA
227+171	Peyrestortes	CE	CE	NON				
226+795	Peyrestortes	VC	VC	OUI		VC	375	PRO
226+417	Peyrestortes	CR	Chemin "LES SEDES"	NON				
226+347	Rivesaltes	RD	RD 117	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels. OA adapté pour un futur passage à 2x2 voies de la route. Route maintenue dans son état actuel. Uniquement réfection de chaussée sous PRA. Phasage : création d'une voirie provisoire.	2-A	55	PRA
226+183	Rivesaltes	CE	Chemin agricole	OUI	Chemin agricole très emprunté pour lequel la chambre d'agriculture a demandé un rétablissement.	CE	95	PRA
225+804	Rivesaltes	CE	CE	NON				
225+620	Rivesaltes	RD	RD5d	NON IMPACTÉE	Route maintenue en l'état sous viaduc. Phasage : -	2-B	0	VIA
225+555	Rivesaltes	CR	CE (gravière)	OUI	CR impacté par une pile du viaduc. Ce chemin desservant une gravière fini par être coupé par le remblai. Il est rétabli différemment de l'existant	CE	260	VIA
225+257	Rivesaltes	CR	CE (gravière)	NON				
224+921	Rivesaltes	CR	CR	NON				
224+748	Rivesaltes	CR	CR	NON				
224+511	Rivesaltes	VC	Chemin du Mona	OUI	Possible besoin de complément d'ouverture hydraulique	VC	201	PRA
224+375	Rivesaltes	CE	CE	NON				
224+141	Rivesaltes	CE	CE	NON				
223+806	Rivesaltes	CR	Chemin de Vingrau	RABATTEMENT	Rabattu sous viaduc	CE	160	VIA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
223+527	Rivesaltes	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu en CE afin de contourner le remblais et permettre un passage sous viaduc. Un rabattement sous Racc J afin de rattraper VC sur Racc I (PK 1+500) et ainsi éviter deux PRO	CE	1780	
223+343	Rivesaltes	CE	CE Pedro d'en Palau					
223+224	Rivesaltes	CE	CE					
223+105	Rivesaltes	VC	Voie communale	RABATTEMENT	Rabattement sur RD 12 au PK 222+899. C'est le même que celui du RACC J PK 1+534.	VC	413	
223+045	Rivesaltes	RD	RD 12	OUI	Le CG66 ne demande pas de hauteur particulière sur les itinéraires de transports exceptionnels. Tracé repris pour éviter la courbe au niveau du PRA. La présence d'une habitation impose une reprise du tracé assez large. Phasage : Maintien de la circulation sur la route actuelle.	2-A	760	PRA
222+885	Rivesaltes	CE	CE cami de Vespella	NON				
Raccordement J								
1+534	Rivesaltes	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA RD12. Le rétablissement de cette voie sera impacté pendant un temps par le raccordement provisoire de la base Rivesaltes faisceau fret sur la LGV. Cette voie ferrée provisoire qui n'a pas vocation à être pérennisée et ne servira que pendant la période où le raccordement I n'est pas encore construit. En phase travaux, un passage à niveau au niveau du PK 1+500 du racc J pourrait être envisagé.	VC	413	
1+598	Rivesaltes	CE	CE	NON				
1+685	Rivesaltes	CE	CE	NON				
1+800	Rivesaltes	CE	CE	NON				
1+850	Rivesaltes	CE	CE	NON				
2+820	Rivesaltes	VC	Chemin du Vingrau	RABATTEMENT	Rabattu en CR pour passage sous Viaduc Ruisseau "El Robol" au PK 2+250	CR	890	VIA
3+090	Rivesaltes	VC	Chemin du Mona	RABATTEMENT	Rabattu en CR entre chemin de Vingrau et chemin "Les Colombines"	CR	650	
3+371	Rivesaltes	VC	Chemin "Les Colombines"	OUI NON	Rétabli sous viaduc de l'Agly.	VC	151	VIA
3+863	Rivesaltes	CE	CE	NON				
3+927	Rivesaltes	CE	CE	NON				
4+016	Rivesaltes	VC	VC	NON				
4+254	Rivesaltes	VC	VC	NON				
4+290	Rivesaltes	RD	RD 5d*	OUI	Route existante maintenue en l'état. Phasage : Phasage spécifique de chantier de sorte à maintenir la circulation sur la route existante.	2-B	0	PRA
4+368	Rivesaltes	VC	VC	NON				

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
4+687	Rivesaltes	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA RD 614	VC	795	
4+881	Rivesaltes	VC	VC					
5+020	Rivesaltes	RD	RD 614*	OUI	Dévoisement pour réduire le biais et aligner sur le PRA de la voie existante. Phasage : Petite voie provisoire à créer au niveau du PRA.	2-B	240	PRA
5+542	Rivesaltes	VC	Chemin du Moulin à Souffre	OUI	Voie redressée au niveau du PRA.	CR	120	PRA
5+682	Rivesaltes	CR	CR	RABATTEMENT	Voie rabattue et raccordée sur le rétablissement sur la VC ci-dessus. Tracé permettant d'éviter le bassin de rétention.	CR	330	
Raccordement I								
1+414	Rivesaltes	VC	VC	OUI	PRO décalé au PK 1+491. Le rétablissement de cette voie sera impacté pendant un temps par le raccordement provisoire de la base Rivesaltes faisceau fret sur la LGV. Cette voie ferrée provisoire qui n'a pas vocation à être pérennisée et ne servira que pendant la période où le raccordement I n'est pas encore construit. Pendant la réalisation de ce dernier, la circulation sur la VC devra être coupée.	VC	559	PRO
1+874	Rivesaltes	VC	VC	NON				
2+221	Rivesaltes	VC	VC	NON				
2+398	Rivesaltes	CE	CE	NON				
2+712	Rivesaltes	CE	CE	NON				
2+932	Rivesaltes	VC	Chemin de St Estève à Feuilla	OUI		VC	545	PRO
3+301	Rivesaltes	VC	Rue des Tamarins	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO Chemin St Estève à Feuilla au PK 2+932. La présence de la base travaux de Rivesaltes impose d'éloigner le rabattement du RACC I.	VC	435	
3+949	Rivesaltes	RD	RD 12*	OUI	Le franchissement de la LN suit un franchissement existant sur le RFN. Gabarit ferroviaire à bien valider. Phasage : Travaux à faire avant les terrassements de la LN. Pas de possibilité de faire de voirie provisoire. Itinéraire de déviation par RD5 / route de Vingrau.	2-A	220	PRO
4+168	Rivesaltes	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattu au Nord du Racc I et de la base travaux de Rivesaltes.	CR	1090	
4+467	Rivesaltes	VC	VC					
5+126	Rivesaltes	VC	VC	NON				
5+570	Rivesaltes	CE	CE	NON				
5+799	Rivesaltes	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu en CR vers VC au PK 6+105.	CR	670	
5+977	Rivesaltes	CE	CE	RABATTEMENT				

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
6+105	Rivesaltes	VC	Avenue Ader	OUI	Suppression du passage à niveau. Le franchissement du racc I V1 et V2 nécessite la réalisation de deux PRO successifs avec un remblais de grande hauteur pour passage au-dessus de la voie V1.	VC	700	PRO
		VC						PRO
6+263	Rivesaltes	CE	CE	NON				
6+376	Rivesaltes	CE	CE	NON				
6+560	Rivesaltes	CE	CE	NON				
Section courante								
221+710	Salses le Château	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu le long de la LGV, au Sud entre VC au PK 222+075 et CR au PK 221+904 et au Nord entre CE situés aux PK 221+165 et 221+475.	CE	1440	
221+429	Salses le Château	CE	CE					
221+321	Salses le Château	CE	CE					
221+198	Salses le Château	CE	CE					
220+904	Salses le Château	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV sur VC "Mas Paxot"	CE	620	
220+762	Salses le Château	CE	CE					
220+610	Salses le Château	CE	CE					
220+589	Salses le Château	CE	CE					
220+360	Salses le Château	VC	VC "Mas Paxot"	OUI		VC	560	PRO
220+298	Salses le Château	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Nord et au Sud de la LGV vers VC "Mas Paxot"	CE	1020	
220+163	Salses le Château	CE	CE					
220+107	Salses le Château	CE	CE					
219+920	Salses le Château	CE	CE					
219+396	Salses le Château	CR	CR "Serrat de la Mostra"	OUI	Rétablissement sur PRO décalé vers PK 219+395.	CR	535	PRO
219+289	Salses le Château	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu avec CR "Serrat de la Mostra" vers PRO au PK 219+235.	CR	0	
219+203	Salses le Château	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Nord de la LGV vers PRO au PK 219+235.	CE	360	
219+025	Salses le Château	CE	CE					
218+910	Salses le Château	CE	CE					
218+480	Salses le Château	RD	RD5	NON IMPACTÉE	Route maintenue en l'état sous viaduc. Phasage : -	2-C	0	VIA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
218+135	Salses le Château	RD	RD5	OUI	Reprise de courbe pour sortir de l'emprise de la LN. Pas d'OA. Possibilité de maintenir la route actuelle avec un mur de soutènement en pied de talus ferroviaire. Phasage : Travaux à faire avant les terrassements de la LN.	2-C	255	-
217+925	Salses le Château	RD	RD5	OUI	Terrain très chahuté. Pente projet jusqu'à 8%. Phasage : Maintien de la circulation sur la route actuelle.	2-C	640	PRA
217+695	Salses le Château	RD	RD5					PRO
217+342	Salses le Château	CE	CE	NON				
216+665	Salses le Château	CR	CR	OUI		CR	105	PRA
216+623	Salses le Château	CE	CE	NON				
216+124	Salses le Château	CR	CR +DFCI	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement le long de la LGV	CR	250	
215+985	Salses le Château	CR	CR					
215+755	Salses le Château	CR	CR + PGF + DFCI	OUI	PRO décalé au PK 214+715.	CR	1150	PRO
213+377	Salses le Château	CR	CR	OUI	Vu la configuration du terrain, pas de possibilité d'approfondir le PL. PRA à gabarit réduit à environ 3,6 m au lieu de 4,5 m.	CR	125	PRA
212+817	Salses le Château	CR	Chemin du Mas d'en Bac	RABATTEMENT	Rabattu vers CR au PK 213+377.	CR	605	
212+170	Salses le Château	RD	RD9	OUI	Tracé repris pour diminuer le biais. Phasage : Maintien de la circulation sur la route actuelle.	2-D	600	PRO
211+688	Salses le Château	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers RD9 côté Sud sur 640 m. Piste latérale de 2270 m à créer au Nord de la LGV entre CE et le viaduc Combes de Remiols au PK 209+403.	CE	2910	
Piémont des Corbières - Section courante								
210+271	Fitou	CE	CE "Les Correts"	OUI	PRO décalé au PK 210+635.	CE	665	PRO
209+403	Fitou	CR	CR	OUI	CR rétabli sous viaduc Combe de Remiols. Reprise de la voie pour éviter une pile.	CR	160	VIA
209+228	Fitou	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV	CR	90	
209+064	Fitou	CE	CE	NON				
208+930	Fitou	RD	RD 50	OUI	Route repressée pour éviter un PRA en courbe. Phasage : Maintien de la circulation sur la route actuelle.	2-D	260	PRA
208+875	Fitou	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV	CR	715	
208+615	Fitou	VC	Chemin "Les Coumeilles"	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LGV vers RD50	CR	370	
208+195	Fitou	CR	CR "La Garrigue"	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement au Nord et au Sud de la LGV	CE	1160	

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
208+110	Fitou	CR	CR					
207+818	Fitou	CE	CE					
207+485	Fitou	CE	CE					
206+965	Fitou	CE	CE	OUI	Rétabli sous PRA	CE	185	PRA
206+685	Fitou	CE	CE	NON				
206+548	Fitou	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattus au Nord de la LGV vers CR au PK 206+060.	CR	555	
206+488	Fitou	CR	CR					
206+420	Fitou	CE	Chemin agricole					
206+165	Fitou	CR	CR					
206+016	Fitou	CR	CR	RABATTEMENT	CR impacté par l'emprise du remblai de la LGV principale. Rabattement du chemin nécessaire avec tracé légèrement modifié suite aux travaux des viaducs.	CR	145	VIA
205+971	Fitou	CE	Chemin agricole	NON IMPACTÉE	Rétablis sous viaduc RD 27			VIA
205+750	Fitou	VC	VC	RABATTEMENT	Voie rétabli à l'est du viaduc avec pente forte à 12%. Déblais important en bas de rampe.	VC	217	VIA
205+710	Fitou	RD	RD 27	NON IMPACTÉE	Route maintenue en l'état sous viaduc. Phasage : -	2-C	0	VIA
205+518	Treilles	CE	CE + DFCI	NON IMPACTÉE	CE non impacté par la LGV principale mais réfection du chemin nécessaire à son emplacement actuel suite aux travaux des viaducs.	CE	30	VIA
205+143	Treilles	VC	VC	OUI	Rétablie sous PRA déplacé au PK 205+042.	VC	556	PRA
205+020	Treilles	CR	CR	NON	Rétabli avec VC sous PRA au PK 205+042.			
204+685	Treilles	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattus vers VC pour passage sur PRO au PK 205+020. OH à prévoir en amont de LGV sur rabattement longitudinal	CR	540	
204+487	Treilles	CR	CR					
204+319	Treilles	CR	CR	NON				
203+456	Treilles	CR	CR	OUI	PRA en commun avec OH du ruisseau de Rieu	CR	110	PRA
203+379	Caves	CR	CR	NON				
203+324	Caves	CE	CE	NON				
203+176	Caves	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu sur PRO au PK 203+046.	CR	200	
203+046	Caves	CR	CR	OUI		CR	260	PRO

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
202+404	Caves	CR	CR	NON				
201+771	Caves	CR	CR + DFCI "Combe de las Graoulos Est"	OUI		CR	120	PRA
201+508	Caves	CE	CR	NON				
201+404	Caves	CR	CR					
201+207	Caves	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers PRA au PK 200+765. Un OH est à prévoir sur le CR rétabli au PK 200+990.	CR	450	
201+094	Caves	CR	CR	NON				
200+766	Caves	CE	CE	OUI		CE	100	PRA
200+615	Caves	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA au PK 200+765.	CR	130	
200+167	Caves	CR	CR	OUI	Rétabli sur PRO décalé au PK 199+985.	CR	430	PRO
199+095	Roquefort des Corbières	CR	CR	NON IMPACTÉE				
198+993	Roquefort des Corbières	CR	CR	NON				
198+619	Roquefort des Corbières	CR	CR	NON IMPACTÉE	Passage de la LGV dans tunnel de Roquefort, CR non impactés.			
198+433	Roquefort des Corbières	CR	CR					
198+165	Roquefort des Corbières	RD	RD66 - Variante retenue	OUI	Rétablissement proche de l'existant en PRA de dimension réduite ne permettant le passage que d'un seul véhicule à la fois et avec un gabarit de 2,63m. Cette RD est amenée à devenir une voie communale. Le profil en travers choisi est celui d'une VC. Évacuation des EP avec un Ø à 1% + fossé sur 250 m Phasage : Maintien de la circulation sur la route actuelle.	VC	420	PRA
197+998	Roquefort des Corbières	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattement au Nord de la LGV sur VC 197+309 Rabattement au Sud de la LGV sur RD66		1060	
197+874	Roquefort des Corbières	CE	CE					
197+743	Roquefort des Corbières	CE	Chemin "La Goude"					
197+623	Roquefort des Corbières	CE	CE					
197+468	Roquefort des Corbières	CE	CE					

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
197+309	Roquefort des Corbières	VC	VC - requalifiée en RD	OUI	Route devant devenir l'accès principal à Roquefort des corbières Tracé repris avec les caractéristiques d'une RD et recalibrage de la route à 6m sur environ 1000m entre le carrefour avec la RD 6009 et le franchissement de la LGV il restera environ 450m non recalibré jusqu'à l'entrée du village. Passage sous autoroute A9 nécessitant une reprise du perré de l'ouvrage existant. Le PRA sous la LGV pourra être commun avec le ruisseau de Rieu.	2-C	1050	PRA
197+042	Roquefort des Corbières	CE	CE	NON				
196+630	Roquefort des Corbières	VC	VC	OUI	Rétablissement avec un gabarit réduit (hauteur libre = 4.01m) entre les piles du viaduc des Cabanettes	VC	110	VIA
196+397	Roquefort des Corbières	CE	Chemin agricole	NON				
196+129	Roquefort des Corbières	CE	CE	NON				
196+008	Roquefort des Corbières	VC	Chemin "Col de l'Agrede"	RABATTEMENT	Rabattement au Nord de la LGV. Impossibilité de maintenir la route entre la LGV et l'A9 à cause d'une trop grande proximité entre les 2 infrastructures. Linéaire important avec passage d'un petit "col". Voie rabattue vers PRO 195+469 côté Nord de la LGV. Passage de la route au niveau de la 1ère risberme du talus de déblais de la LGV : Surlargeur de terrassement à introduire dans la modélisation de la LGV. Prescription GEFRA à respecter : Cas où L1 (distance bord de BDD / crête de talus ferroviaire) correspond à 8 m < L1 < 17 m L1 retenu = 11 m + 2 m de BDD	VC	1277	
195+761	Roquefort des Corbières	CE	CE	NON				
195+445	Roquefort des Corbières	RD	RD205	OUI	Route redressée pour éviter une courbe au niveau du PRA. Phasage : PRA réalisé en dehors de l'emprise routière actuelle. Circulation maintenue pendant les travaux.	2-C	300	PRA
195+135	Roquefort des Corbières	CE	CE	NON				
194+732	Roquefort des Corbières	CE	Chemin agricole	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement	CE	270	
194+287	Roquefort des Corbières	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Nord de la LGV vers CE	CE	145	
194+120	Roquefort des Corbières	CE	CE	OUI		CE	65	PRA
193+770	Roquefort des Corbières	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA CE PK 194+120.	CE	400	
193+670	Roquefort des Corbières	CE	CE	NON				
193+487	Portel des Corbières	CE	Chemin + DFCL	NON				

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
193+290	Portel des Corbières	CE	CE	NON				
193+260	Portel des Corbières	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO au PK 193+135.	CE	170	
193+135	Portel des Corbières	CE	CE	OUI		CE	180	PRO
192+677	Portel des Corbières	CE	Chemin agricole	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO RD3 au PK 192+483.	CE	420	
192+644	Portel des Corbières	CE	CE					
192+483	Portel des Corbières	RD	RD3	OUI	Présence d'une ligne THT qui devra être déviée (poteau sur emprises ferroviaires). Phasage : Création d'une voirie provisoire permettant la création du PRO sur l'emprise routière actuelle.	2-B	550	PRO
192+140	Portel des Corbières	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers RD 3 au PK 192+483.	CE	545	
192+068	Portel des Corbières	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement	CE	220	
191+885	Portel des Corbières	CE	CE	NON IMPACTÉE	Passage sous viaduc rivière "La Berre", réfection de la voie nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
191+812	Sigean	CE	CE	RABATTEMENT	Contournement de la pile du viaduc	CE	100	VIA
191+667	Sigean	CE	Chemin "Vignes de Bas"	RABATTEMENT	Rabattu sous viaduc rivière "La Berre"	CE	240	VIA
191+303	Sigean	VC	VC	OUI	Rétablissement décalé sur PRO au PK 191+330.	VC	212	PRO
191+298	Sigean	CE	CE	NON				
191+026	Portel des Corbières	CE	Chemin agricole	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV jusqu'au PRO au PK 191+330.	CE	845	
190+470	Sigean	CR	CR	RABATTEMENT	Réfection du CR à son emplacement actuel sur le remblais de la LGV	CR	50	
190+230	Sigean	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA au PK 189+965.	CE	250	
189+963	Sigean	CE	CE	OUI	PRA décalé au PK 189+965.	CE	195	PRA
189+775	Sigean	CR	CR	RABATTEMENT	Réfection du CR à son emplacement actuel sur le remblais de la LGV. Réfection du CR également le long du bassin de rétention à créer.	CR	420	
189+277	Sigean	CE	CE	NON				
189+163	Portel des Corbières	RD	RD611a	OUI	Reprise du tracé pour améliorer la visibilité. Phasage : Création d'une voirie provisoire permettant la création du PRO sur l'emprise routière actuelle.	2-B	430	PRA
189+066	Peyriac-de-Mer	CR	CR N°2 + DFCI 11-47	RABATTEMENT	Rabattus au Nord de la LN sur RD 611a au PK 189+163.	CE	550	
189+050	Peyriac-de-Mer	CR	Ruisseau du saut de l'âne (PL 103399) + Ch. Dom. St Jean					

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
188+905	Peyriac-de-Mer	CE	CE					
188+805	Peyriac-de-Mer	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus au Sud de la LN sur RD 611a au PK 189+163.	CR	210	
188+644	Peyriac-de-Mer	CE	DFCI 11-47					
188+383	Peyriac-de-Mer	VC	VC - DFCI 11-48	OUI	Approfondissement nécessaire de 1,4 m de la VC pour respecter hauteur utile. La pente naturelle du terrain le permet.	VC	164	PRA
187+709	Peyriac-de-Mer	CE	Chemin agricole	NON				
187+210	Peyriac-de-Mer	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattus vers VC au PK 187+103.	VC	155	
187+103	Peyriac-de-Mer	VC	VC - DFCI 11-50	OUI	Approfondissement nécessaire de la VC pour respecter hauteur utile. La pente naturelle du terrain le permet.	VC	216	PRA
186+695	Peyriac-de-Mer	CE	DCFI	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers VC au PK 186+604.	CE	90	
186+604	Peyriac-de-Mer	VC	Chemin - DFCI 11-52	OUI	Rétabli avec PRA pouvant être en commun avec OH pour ruisseau de Mont Milan. Approfondissement nécessaire de 1,9 m de la VC pour respecter hauteur utile. La pente naturelle du terrain le permet.	VC	123	PRA
186+335	Peyriac-de-Mer	CE	Chemin	NON				
186+257	Peyriac-de-Mer	CE	Chemin	NON				
186+093	Peyriac-de-Mer	CE	CE	NON				
185+847	Peyriac-de-Mer	VC	VC	OUI		VC	318	PRA
185+827	Peyriac-de-Mer	CE	Chemin	RABATTEMENT	Rabattus vers VC au PK 185+847.	CE	255	
185+594	Peyriac-de-Mer	CE	CE					
185+458	Peyriac-de-Mer	CE	VC	NON	Confit avec 2 bassins de rétention. Est-il possible de les disposer autrement ?			
185+348	Peyriac-de-Mer	CE	VC	NON				
185+023	Peyriac-de-Mer	VC	VC	OUI		VC	72	PRA
184+648	Peyriac-de-Mer	CE	"Pech Vermeillé"	NON				
184+511	Peyriac-de-Mer	CE	"Pech Vermeillé"	RABATTEMENT	Rabattus vers VC au PK 183+879.	CE	1240	
184+479	Peyriac-de-Mer	CE	"Pech Vermeillé"					
184+091	Bages	CE	Chemin agricole					
183+879	Bages	VC	VC - DFCI 11-56	OUI	Tracé de la VC repris afin de passer sous une zone en remblais. Rejet des eaux du point bas de la route dans le ruisseau des Potences. PRA décalé au PK 183+820.	VC	346	PRA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
183+568	Bages	CR	Allée de Java	NON IMPACTÉE	CR rétabli à son emplacement actuel sous viaduc Allée de Java mais réfection nécessaire de la voie due aux travaux	CR	30	VIA
183+282	Bages	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers CE au PK 183+085.	CE	385	
183+148	Bages	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus vers VC au PK 182+620.	CE	540	
183+116	Bages	CE	CE	RABATTEMENT				
182+941	Bages	CE	CE	RABATTEMENT				
182+731	Bages	CE	CE	NON				
182+583	Bages	VC	VC - DFCI 11-58	OUI		VC	257	PRA
181+911	Bages	CE	CE - DFCI 11-59	RABATTEMENT	Rabattu au-dessus du tunnel au PK 181+930.	CE	190	VIA
Plaine de l'Aude - Section courante								
181+894	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers CE au PK 181+910.	CE	130	
181+550	Narbonne	CE	CE - DFCI 11-60	NON				
180+870	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rétabli sur TC au PK 180+841.	CE	245	TC
180+625	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers CE au PK 180+745.	CE	100	
180+585	Narbonne	CE	CE	NON				
180+205	Narbonne	VC	VC - DFCI 11-66	OUI	PRO décalé au PK 180+170.	VC	273	PRO
180+160	Narbonne	CE	CE	NON				
180+080	Narbonne	CE	CE	NON				
180+010	Narbonne	CE	CE	NON				
179+965	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers CE au Nord de la LGV	CE	95	
179+485	Narbonne	CE	CE	OUI	Vu la configuration du terrain, pas de possibilité d'approfondir le PL. PRA à gabarit réduit à environ 3,35 m au lieu de 4,5 m.	CE	50	PRA
179+185	Narbonne	CR	CR	NON				
179+045	Narbonne	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA au PK 178+725.	CE	460	
178+695	Narbonne	CE	CE	OUI	Rétabli avec OH, PRA décalé au PK 178+725. Approfondissement nécessaire de 0,3 m du CE pour respecter hauteur utile. La pente naturelle du terrain le permet. Le bassin de rétention au Nord de la LGV est contourné par le CE.	CE	450	PRA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
178+635	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRA au PK 178+725.	CE	185	
178+600	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement sur un passage aménagé dans le terrassement au Sud de la LGV.	CE	425	
178+335	Narbonne	CE	CE					
178+140	Narbonne	CE	CE					
178+120	Narbonne	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu vers CE au PK 177+605.	CR	805	
177+330	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers CE au PK 177+135.	CE	320	
177+215	Narbonne	CE	CE	OUI	PRA décalé au PK 177+135.	CE	230	PRA
176+955	Narbonne	CE	CE	NON				
176+620	Narbonne	CE	Chemin agricole	OUI	CE rétabli sous viaduc du Veyret en contournant une pile.	CE	140	VIA
176+495	Narbonne	CR	CR	NON IMPACTÉE	CR rétabli sous viaduc du Veyret à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	CR	30	VIA
176+425	Montredon-des-Corbières	RD	RD6113	NON IMPACTÉE	La réalisation du viaduc n'impose pas de contraintes ou des réfection de voirie de la RD6113. Phasage : Circulation maintenue pendant les travaux.	3-A	0	VIA
176+265	Narbonne	CE	CE	OUI	CE rétabli sous viaduc du Veyret en contournant la culée.	CE	135	VIA
175+975	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus en CR vers CE au PK 175+465.	CR	290	
175+745	Narbonne	CE	CE					
175+430	Narbonne	CE	CE	OUI	PRO décalé au PK 175+490. Rabattement au Nord pour rétablissement DFCI. La présence de la base travaux de Montgil impose de prolonger le PRO pour passer au-dessus d'un faisceau rail et routier de la base.	CE	735	PRO
174+620	Narbonne	VC	Route de Bizanet	NON				
174+580	Narbonne	CR	Ancien chemin de Nevian	NON				
174+365	Narbonne	CE	CE	NON				
173+985	Narbonne	CE	CE	NON				
173+975	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO de la RD 607	CE	305	

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
173+670	Narbonne	RD	RD 607 - Variante 3 retenue	OUI	La RD607 coupe la LGV en 2 points nécessitant 2 PRA. Aménagement restant au maximum sur l'emprise de route actuelle mais avec un approfondissement important du PL sur la partie Est. Côté Ouest, le franchissement de la LGV est réalisé avec un PRA dont le Biais est très inférieur à 70 grades ce qui ne permet pas de le classer dans la catégorie des OAC (point validé avec SNCF R) Le biais impose une légère reprise du tracé côté Sud. Phasage : L'approfondissement du PL côté Est nécessite la création d'une voirie provisoire à ce niveau. Côté Ouest la circulation peut être conservée sur la route actuelle.	2-A	1690	PRA
173+475	Narbonne	CR	Chemin du Château de Levrettes	RABATTEMENT	Rabattus entre PRO de la RD 607 au PK 173+670 et CE au PK 174+555.	CE	1130	
172+975	Narbonne	CE	Chemin agricole					
172+935	Narbonne	CE	PGF Malvezi					
172+170	Narbonne	CR	CR	OUI	Approfondissement nécessaire de 0,7 m du CR pour respecter hauteur utile. La pente naturelle du terrain le permet.	CR	235	PRA
171+840	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu entre RD 169 au PK 171+330 et CR au PK 172+195.	CE	900	
171+825	Moussan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers CE au PK 171+920.	CE	270	
171+325	Moussan	RD	RD169	OUI	Route maintenue en l'état mais la création de l'OA nécessitera une réfection de voirie. Phasage : La réalisation de l'ouvrage nécessitera la création d'une voie provisoire. Le trafic n'est pas connu, mais ce tronçon entre le site SEVESO et Moussan étant moins fréquenté il peut peut-être coupé le temps des travaux.	2-B	60	VIA
171+045	Moussan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers CE	CE	960	
170+985	Moussan	CE	CE					
170+760	Moussan	CE	CE					
170+435	Moussan	CE	CE	OUI	Rétablissement du CE décalé au niveau de l'OH au PK 170+498 pour un ouvrage commun.	CE	75	PRA
170+105	Moussan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Sud de la LN vers CE au bord du canal de la Robine au PK 169+561 et au Nord de la LN vers PRA au PK 170+498.	CE	1565	
169+560	Moussan	CE	CE	NON IMPACTÉE		CE	30	VIA
169+510	Moussan	CE	CE	NON IMPACTÉE			30	
169+255	Moussan	CE	CE	NON				
Raccordement L								
0+000	Marcorignan	CE	CE	NON				
0+670	Narbonne	RD	RD 69	OUI	L'ouvrage de type SDM permet la conservation de la route en l'état dans sa partie Sud.	2-C	220	SDM

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueu r à rétablir	Type
1+470					Côté Nord les piles de l'ouvrage imposent une reprise du tracé de la route. Pour le raccordement un rayon réduit de R=40 m est retenu afin de limiter l'emprise de la route dans cette zone contrainte. Phasage : coupure de la route pendant les travaux. Déviation par Névian RD269/RD524/RD6113)			
0+685	Narbonne	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement entre les deux raccordements L V1 et V2	CR	230	
0+840	Narbonne	CR	CR					
0+880	Narbonne	CR	CR					
0+925	Narbonne	CR	CR					
1+195	Narbonne	CR	CR	OUI	Passage sous PRA au PK 1+170 et rabattement sur RD 69	CR	500	PRA
1+315	Narbonne	CR	CR					
2+060	Narbonne	CE	CE	OUI	Rétabli sous PRA au PK 2+715 (selon V2)	CE	290	PRA
2+830		CE						
2+535	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement le long du RACC L côté Ouest	CE	750	
3+235		CE						
2+760	Narbonne	CE	CE	OUI	Rétablissement d'un DFCI par le biais de 2 PRO successifs. Le franchissement du Racc L V1 nécessitera un remblai important.	CE	250	PRO
3+460		CE						PRO
3+680	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement le long du RACC L côté Ouest	CE	705	
2+930	Narbonne	CE	CE					
3+700		CE						
2+935	Narbonne	CE	CE					
3+805		CE						
3+290	Narbonne	CE	CE					
3+975		CE						
3+480	Narbonne	CR	Ancien chemin de Nevian	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement le long de la base travaux côté Ouest	CR	345	
3+195		CR						
3+270	Narbonne	VC	Route de Bizanet					
3+940	Narbonne	CE	CE le long du Racc V1	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement le long du RACC L V2 côté Est	CE	230	

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
Raccordement K								
0+720	Narbonne	CE	CR des Levrettes	NON				
1+045	Narbonne	RD	RD 607 - Variante 3 retenue	OUI	Aménagement correspondant à la RD607 - Tronçon Da2.	2-A	0	PRA
1+700	Narbonne	VC	VC	OUI	PRO décalé au PK 1+590	VC	247	PRO
1+750	Narbonne	CE	CE	NON				
1+960	Narbonne	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Nord du RACC K vers PRO situé au PK 1+590	CE	330	
Plaine de l'Aude - Section courante								
169+090	Cuxac d'Aude	RD	RD369	OUI	Tracé de la route repris pour le décaler le l'axe de la LGV. Franchissement LGV sous viaduc de l'Aude. Phasage : circulation maintenue pendant les travaux.	2-D	600	VIA
168+555	Cuxac d'Aude	RD	RD13	NON IMPACTÉE	Le tracé existant est conservé en l'état mais une réfection de voirie sera nécessaire après réalisation du PRA. Phasage : Le trafic devant être maintenue sur cette voie, une voirie provisoire sera créée le temps des travaux de l'OA.	2-B	140	PRA
168+270	Cuxac d'Aude	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétablis sous viaduc à leur emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
168+045	Cuxac d'Aude	CE	CE				30	
167+980	Cuxac d'Aude	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu afin d'éviter une pile du viaduc de l'Aude.	CE	70	VIA
167+895	Cuxac d'Aude	CR	CR	NON IMPACTÉE	CR rétablis sous viaduc à leur emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	CR	30	VIA
167+780	Cuxac d'Aude	CR	CR				30	VIA
167+735	Cuxac d'Aude	VC	Chemin du "Prat de Rais"	NON IMPACTÉE	VC rétablie sous viaduc à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	VC	30	VIA
167+605	Cuxac d'Aude	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétabli sous viaduc à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
167+375	Cuxac d'Aude	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu pour passage sous viaduc de l'Aude.	CE	70	VIA
167+235	Cuxac d'Aude	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattus sous le viaduc au PK 167+260.	CR	400	VIA
167+150	Cuxac d'Aude	CR	CR					VIA
166+840	Cuxac d'Aude	RD	RD1118	NON IMPACTÉE	Le tracé existant est conservé en l'état sous le viaduc. Pas de réfection de voirie nécessaire. Phasage : Circulation maintenue pendant les travaux.	2-B	0	VIA
166+750	Cuxac d'Aude	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétablis sous viaduc de l'Aude avec réfection des voies à leur emplacement actuel due aux travaux	CE	30	VIA
166+575	Cuxac d'Aude	CE	CE				30	VIA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
166+475	Cuxac d'Aude	CE	CE				30	VIA
166+135	Coursan	CE	CE	RABATTEMENT	CE rabattu afin d'éviter les piles du viaduc de l'Aude.	CE	70	VIA
166+060	Coursan	CE	CE			CE	70	VIA
165+705	Coursan	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétabli sous viaduc de l'Aude avec réfection de la voie à son emplacement actuel due aux travaux.	CE	30	VIA
165+685	Coursan	VC	VC	NON IMPACTÉE	VC rétablie sous viaduc à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	VC	30	VIA
165+100	Coursan	VC	VC	NON IMPACTÉE	VC rétablie sous viaduc à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	VC	30	VIA
164+865	Coursan	VC	VC				30	
164+810	Coursan	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétabli sous viaduc à son emplacement actuel mais réfection nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
164+180	Coursan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu pour passage sous viaduc	CE	300	VIA
163+935	Coursan	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu afin d'éviter une pile du viaduc	CR	70	VIA
163+605	Coursan	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétabli sous viaduc, réfection cependant nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
163+220	Coursan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu pour passage sous viaduc	CE	150	VIA
163+050	Coursan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu pour contourner une pile du viaduc	CE	70	VIA
162+875	Coursan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu pour contourner une pile du viaduc	CE	70	VIA
162+045	Coursan	CE	CE	NON IMPACTÉE	CE rétabli sous viaduc, réfection cependant nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
161+980	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	OUI	CE rétabli sous viaduc, réfection cependant nécessaire due aux travaux.	CE	30	VIA
161+610	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	RABATTEMENT	CE rabattu sur PRA PK 161+520.	CE	130	
161+220	Nissan-lez-Enserune	CR	CR Peries	OUI	Rétabli au PK 161+520 sous PRA.	CR	830	PRA
160+765	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	RABATTEMENT		CE	445	
160+645	Nissan-lez-Enserune	CE	CE					
160+485	Nissan-lez-Enserune	VC	VC	OUI	PRO décalé au PK 160+455.	VC	217	PRO
160+060	Nissan-lez-Enserune	VC	VC côté Nord	RABATTEMENT	Rabattus côté Nord entre PRA au PK 159+406 et VC au PK 160+135.	VC	790	
160+015			VC côté Sud		Rabattus au Sud entre PRO au PK 160+455 et au Sud vers VC au PK 159+955. La proximité de la LGV dans une zone en déblai ou léger remblai impose de respecter les prescriptions GEFRA. Une distance minimale de 17 m est retenue entre le haut / bas de talus de la LGV et le bord de BDD de la VC. Sur cette zone est implanté un merlon.	VC	610	

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
159+670	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	RABATTEMENT	Rabatement avec VC du PK 160+064.			
159+420	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
159+405	Nissan-lez-Enserune	CR	CR	RABATTEMENT	Rabatement avec VC du PK 160+064.			
159+375	Nissan-lez-Enserune	VC	VC	OUI	Rétabli avec PRA décalé au PK 159+498 afin de ne pas interférer avec le ruisseau des Gazagnasses. Le PL de la voie n'étant pas compatible avec l'altimétrie du ruisseau. L'approfondissement de la voie sous la LGV autorise un rejet des eaux pluviales dans les fossés existants.	VC	185	PRA
158+550	Nissan-lez-Enserune	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu vers VC au PK 159+460.	CR	250	
158+540	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
158+360	Nissan-lez-Enserune	CE	" La Grangette"	RABATTEMENT	Rabattu entre CR au PK 159+285 et PRA au PK 158+175.	CE	1125	
158+070	Nissan-lez-Enserune	CE	" La Grangette"	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement vers CE au PK 158+565.	CE	280	
157+250	Nissan-lez-Enserune	CR	CR - Rau de la Bastide	OUI	Rétabli sous PRA au PK 158+175. Approfondissement du CR nécessaire pour respecter hauteur utile. Chemin inondable mais axe très secondaire.	CR	390	PRA
157+185	Nissan-lez-Enserune	CR	CR	NON IMPACTÉE	CR rétabli sous viaduc à son emplacement actuel, réfection cependant nécessaire due aux travaux.	CR	30	VIA
157+075	Nissan-lez-Enserune	RD	RD 37 - route de Poilhes	NON IMPACTÉE	Route positionnée sous le SDM - VF Bordeaux - Sète + RD37 et maintenue en l'état. Phasage : circulation maintenue lors des travaux.	2-C	0	VIA
156+870	Nissan-lez-Enserune	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu vers RD 37, sous viaduc au PK 157+177.	CR	180	VIA
156+775	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
156+680	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
156+415	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	RABATTEMENT		CE	280	
156+245	Nissan-lez-Enserune	VC	VC	RABATTEMENT	Voie rabattue sur la RD162E3	VC	280	
156+140	Nissan-lez-Enserune	RD	RD 162 E3	OUI	Tracé existant maintenue mais abaissement du PL au niveau du PRO. Phasage : Route peu fréquentée coupée pendant les travaux. Itinéraire de déviation par le chemin du Malpas au départ de Colombiers.	2-D	200	PRO
156+040	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
155+845	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
155+095	Nissan-lez-Enserune	RD	RD 162	OUI	Tracé existant maintenue mais abaissement du PL pour assurer le gabarit minimal au niveau du PRA. Phasage : Trafic non connu mais route devant être assez fréquentée de par ses caractéristiques. Voie provisoire à créer pendant les travaux.	2-B	300	PRA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
155+040	Nissan-lez-Enserune	VC	VC Chapelle Notre Dame	OUI		VC	150	PRA
154+675	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Nord et au Sud de la LGV vers PRA de la VC "Chapelle Notre Dame" au PK 155+094.	CE	1005	
154+550	Nissan-lez-Enserune	CE	CE					
154+135	Nissan-lez-Enserune	CE	CE					
154+065	Nissan-lez-Enserune	CE	CE	NON				
169+090	Nissan-lez-Enserune	CR	Chemin rural vers Colombiers	NON				
Vallée de l'Orb - Section courante								
154+025	Lespignan	RD	RD 609	OUI	Le biais de la route avec la LGV ne permet pas de conserver le tracé actuel. La configuration du terrain ne permet pas de passer en PRA et impose un PRO avec un remblai important. Phasage : Les travaux de raccordements projet / existant imposeront un phasage chantier.	3-A	1100	PRO
153+495	Lespignan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers VC au PK 153+370.	CE	120	
153+375	Lespignan	VC	VC	OUI	Le TN est compatible avec un rétablissement en PRA malgré une LGV en très léger remblai.	VC	270	PRA
153+345	Lespignan	CE	CE	NON				
153+040	Lespignan	CE	CE	NON				
152+855	Lespignan	CE	CE	NON				
152+730	Lespignan	VC	VC	OUI	Le TN est incompatible pour un rétablissement avec un PRA.	VC	375	PRO
152+555	Lespignan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus au Nord de la LGV vers PRO au PK 152+725.	CE	365	
152+365	Lespignan	CE	CE					
152+035	Lespignan	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu au Nord de la LGV vers PRO au PK 152+725 et au Sud vers RD 14	CE	1170	
151+355	Lespignan	RD	RD 14	OUI	Le tracé de la route est légèrement repris pour limiter le biais au niveau du PRO. Phasage : Les réalisations du PRO et des rampes imposeront de créer une voirie provisoire pour maintenir la circulation.	2-A	460	PRO
151+215	Lespignan	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu au Nord et au Sud de la LGV vers RD 14	CR	300	
150+760	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Nord de la LGV	CE	95	
150+505	Béziers	VC	VC N°21	OUI		VC	370	PRO
150+405	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu sur VC au PK 150+505.	CE	195	
149+980	Béziers	CE	CE	NON				

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
149+885	Béziers	CE	CE					
148+825	Vendres	CE	Accès de service à pk centre commercial	NON				
148+720	Vendres	VC	Avenue d'Amsterdam	OUI	PRA intégré à celui de la RD 64	VC	210	
148+705	Vendres	RD 2x2v	RD 64	NON IMPACTÉE	Route non impactée mais l'une des 2 rues latérales de ZAC doit être déviée de sorte à être intégrée sous le PRA de la RD64. Des réfections d'enrobés seront à prévoir en fin de chantier au niveau du PRA. Phasage : Maintien des 2 x 2 voies à tout moment pendant le chantier mais un phasage chantier spécifique sera à définir.	2x2A	100	PRA
148+645	Vendres	VC	Av. de l'Europe	OUI	PRA séparé de celui de la RD 64	VC	105	PRA
148+240	Vendres	CE	CE	NON				
147+900	Vendres	CR	Rue de Copenhague	RABATTEMENT	Rabattu vers PRO au PK 147+635.	CR	660	
147+635	Béziers	CE	CE	OUI	Rétabli en CR avec Rue de Copenhague	CR	50	PRO
146+790	Sauvian	CR	CR x 7	OUI	Rétabli après PRA de la RD 19	CR	30	
146+775	Sauvian	RD	RD 19	OUI	Route conservée en l'état mais les 2 chemins adjacents de part et d'autre sont coupés et doivent être rétablis avec de petites rampes à créer après le PRA. Des réfections d'enrobés seront à prévoir en fin de chantier au niveau du PRA. Phasage : Voie provisoire à créer pendant les travaux.	2-A	100	PRA
146+750	Sauvian	CR	CR x 4	OUI	Rétabli après PRA de la RD 19	CR	30	
146+030	Sauvian	VC	VC	OUI	Rétabli sous le viaduc de l'Orb n°2. Le gabarit routier de la voie sous l'A9 est fortement réduit. Il le sera légèrement au croisement avec la LGV.	VC	415	VIA
145+705	Sauvian	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattu le long du viaduc de l'Orb n°2 jusqu'au rétablissement de la VC du PK 146+023.	CR	140	
145+340	Villeneuve-les-Béziers	VC	Chemin de Maussac Patau	NON IMPACTÉE	Rétabli sous viaduc de l'Orb à son emplacement actuel, réfection nécessaire due aux travaux.	VC	30	VIA
144+750	Villeneuve-les-Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu vers VC au PK 145+340.	CE	655	
144+490	Villeneuve-les-Béziers	VC	VC	NON	Réfection d'enrobés sous le viaduc	VC	30	VIA
144+385	Villeneuve-les-Béziers	VC	VC	OUI	Rétablie sous viaduc de l'Orb.	VC	110	VIA
144+085	Villeneuve-les-Béziers	VC	Chemin de Bourdigou	OUI	PRA commun avec OH de l'Ancien lit de l'Orb. La route constitue une digue entre le canal et les habitations. Le PL est abaissé sous le PRA au même niveau que la voie sous l'A9 puis remonte après.	VC	110	PRA
143+780	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	OUI	Passage sous viaduc en contournement des piles et rabattement vers VC au PK 144+385.	CR	680	VIA
143+730	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	OUI	Passage sous viaduc en contournement des piles.	CR	90	VIA

PK	Commune	Type de voie	Nom de la voie interceptée	Nécessité d'un rétablissement	Descriptif de l'aménagement	PT Type	Longueur à rétablir	Type
143+695	Villeneuve-les-Béziers	RD	RD 612B	NON IMPACTÉE	Voie maintenue en l'état sous viaduc. Phasage : La circulation est maintenue.			VIA
143+640	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	NON				
143+255	Villeneuve-les-Béziers	VC	VC	NON				
142+930	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	OUI	Rétabli sous PRA en CE	CE	140	PRA
142+615	Villeneuve-les-Béziers	VC	VC	RABATTEMENT	Rabattue vers VC au PK 142+928.	VC	375	
142+545	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement au Nord de la LGV	CE	540	
142+140	Villeneuve-les-Béziers	CE	CE					
141+905	Villeneuve-les-Béziers	RD 2x2v	RD 612	OUI	Route à très fort trafic. Le tracé est conservé mais le PL est remonté de sorte à obtenir le gabarit ferroviaire. La vitesse de circulation sera réduite. Le carrefour situé au Sud du croisement avec la LGV n'est pas impacté. Phasage : Pour les travaux une déviation sur la voie latérale Est existante sera créée. 2 voies de 3,50 m séparées par une DBA seront aménagées. La vitesse de circulation sera réduite. La desserte des entreprises desservies par la voie existante sera assurée par l'aménagement d'une voie provisoire traversant leurs parcelles avec remise en état après travaux.	2x2-A	360	PRO
141+885	Villeneuve-les-Béziers	VC	Rue des Amandiers	RABATTEMENT	Rabattus au Nord de la LGV	VC	155	
141+885	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR					
141+590	Villeneuve-les-Béziers	CR	Chemin de l'Aire Ventouse	OUI	PRO décalé au PK 141+635. CR rétabli en VC	VC	555	PRO
141+515	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	NON				
141+280	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	NON				
141+035	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	NON				
140+665	Villeneuve-les-Béziers	CR	CR	NON				
138+540	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV	CE	160	
138+395	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV jusqu'au PRA du PK 138+175.	CE	245	
138+055	Béziers	CE	CE	OUI	PRA décalé au PK 138+175. Rétablissement avec PRA plus rabattement de la voie au Nord de la LGV.	CE	290	PRA
138+050	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattu longitudinalement au Sud de la LGV	CE	120	
137+885	Béziers	CE	CE	NON				
137+585	Béziers	CE	CE	RABATTEMENT	Rabattus longitudinalement au Nord de la LGV	CE	40	



SNCF RESEAU - Bâtiment Tech Tower
DIRECTION GENERALE DES GRANDS PROJETS

10 Rue Isabelle Eberhardt – BP91242
34 000 Montpellier

